ENCYCLIQUE HUMANUM GENUS

HS
495
.A4514
1884

U d'/ of Ottawa
39003000530252

ENCYCLIQUE

IMANUM GENUS

DE

SA SAINTETÉ LEON XIII

ET

ANDEMENTS

DE NN. SS. LES ÉVEQUES DE

Montreal, Rimouski et Trois-Rivieres.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
uOttawa
LIBRARIES
University of Ottawa
ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
uOttawa
Ottaviensis

MONTREAL
PRESSES A VAPEUR DE "L'ETENDARD"
No. 37 Rue Saint Jacques.

1884.

HS
495
.A4514
1884

L'OUVRIER

Vol. I. Montréal, 14 Juin 1884. No. 28

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
SA SAINTETÉ LÉON XIII
PAPE
PAR LA GRACE DE DIEU

Aux Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques de tout l'Univers Catholique en Grace et Communion avec le Siège Apostolique.

A nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques de tout l'Univers Catholique en Grâce et en Communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII PAPE.

Vénérables Frères,
Salut et Bénédiction Apostolique.

Après que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu auquel il était redevable de son existence et des dons surnaturels, il s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et pour la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité.—Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Eglise de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui appartenir du fond du cœur et de manière à opérer leur salut, doivent nécessairement servir Dieu et son Fils unique de toute leur âme, de toute leur volonté. Le second est le royaume de Satan. Sous son empire et en sa puissance se trouvent tous ceux qui, suivant les funestes exemples de leur chef et de nos premiers parents, refusent

d'obéir à la loi divine et multiplient leurs efforts, ici pour se passer de Dieu, là pour agir directement contre Dieu.

Ces deux royaumes, Saint-Augustin les a vus et décrits avec une grande perspipacité sous la forme de deux cités opposées l'une à l'autre, soit par les lois qui les régissent, soit par l'idéal qu'elles poursuivent ; et avec un ingénieux laconisme, il a mis en relief dans les paroles suivantes le principe constitutif de chacune d'elles : *Deux amours ont donné naissance à deux cités ; la cité terrestre procède de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu ; la cite céleste procède de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi* (1).—Dans toute la suite des siècles qui nous ont précédés, ces deux cités n'ont pas cessé de lutter l'une contre l'autre, en employant toutes sortes de tactiques et les armes les plus diverses, quoique non toujours avec la même ardeur ni avec la même impétuosité.

A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des *Francs-Maçons*. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste majesté de Dieu. C'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Eglise afin d'arriver, si faire se pouvait, à dépouiller complètement les nations chrétiennent des bienfaits dont elles sont redevables à Jésus-Christ Sauveur.

Gémissant à la vue de ces maux et sous l'impulsion de la charité, Nous Nous sentons souvent porté à crier vers Dieu : *Seigneur, voici que vos ennemis font un grand fracas. Ceux qui vous haissent ont levé la tête. Ils ont ourdi contre votre peuple des complots pleins de malice, et ils ont résolu de perdre vos saints. Oui, ont-ils dit, venez et chassons-les du sein des nations* (2).

Cependant, en un si pressant danger, en présence d'une attaque si cruelle et si opiniâtre livrée au christianisme, c'est Notre devoir de signaler le péril, de dénoncer les adversaires, d'opposer toute la résistance possible à leurs projets et a leurs industries, d'abord pour empêcher la perte éternelle des âmes dont le salut Nous a été confié ; puis, afin que

(1) *De Civit. Dei* Lib XIV, c. 27.
(2) Ps. LXXXII 2-4.

le royaume de Jésus-Christ, queNous sommes chargé de défendre, non seulement demeure debout et dans toute son intégrité, mais fasse par toute la terre de nouveaux progrès, de nouvelles conquêtes.

Dans leurs vigilantes sollicitudes pour le salut du peuple chrétien, Nos Prédécesseurs eurent bien vite reconnu cet ennemi capital au moment où, quittant les ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut en plein jour. Sachant ce qu'il était, ce qu'il voulait, et lisant pour ainsi dire dans l'avenir, ils donnèrent aux princes et aux peuples le signal d'alarme, et les mirent en garde contre les embûches et les artifices préparés pour les surprendre.

Le péril fut denoncé pour la première fois par Clément XII (1) en 1738, et la constitution promulguée par ce Pape fut renouvelée et confirmée par Benoit XIV (2). Pie VII (3) marcha sur les traces de ces deux Pontifes ; et Léon XII, renfermant dans sa Constitution apostolique *Quo graviora* (4) tous les actes et décrets des précédents Papes sur cette matière, les ratifia et les confirma pour toujours. Pie VIII (5), Grégoire XVI (6) et, à diverses reprises, Pie IX (7) ont parlé dans le même sens.

Le but fondamental et l'esprit de la secte maçonnique avaient été mis en pleine lumière par la manifestation patente de ses agissements, la connaissance de ses principes, l'exposition de ses règles, de ses rites et de leurs commentaires, auxquels plus d'une fois s'étaient ajoutés les témoignages de ses propres adeptes. En présence de ces faits, il était tout simple que ce Siège Apostolique dénonçât publiquement la secte des francs-maçons comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile. Il édicta donc contre elle les peines les plus graves dont l'Eglise a coutume de frapper les coupables, et interdit de s'y affilier.

Irrités de cette mesure, et espérant qu'ils pourraient, soit par le dédain, soit par la calomnie, échapper à ces condamnations ou en atténuer la force,

(1) Const. *In eminenti*, du 24 avril 1738.
(2) Const. *Providas*, du 18 mai 1751.
(3) Const. *Ecclesiam a Jesu Christo*, du 13 septembre 1821.
(4) Const. du 13 mars 1825.
(5) Encycl. *Traditi*, du 21 mai 1829.
(6) Encycl. *Mirari*. du 15 août 1832.
(7) Alloc *Multiplices inter*, du 25 septembre 1865, Encycl. *Qui pluribus*, du 4 novembre 1846 ; etc.

les membres de la secte accusèrent les Papes qui les avaient portées, tantôt d'avoir rendu des sentences iniques, tantôt d'avoir excédé la mesure dans les peines infligées. C'est ainsi qu'ils s'efforcèrent d'éluder l'autorité ou de diminuer la valeur des Constitutions promulguées par Clément XII, Benoit XIV, Pie VII et Pie IX.

Toutefois, dans les rangs mêmes de la secte, il ne manqua pas d'associés pour avouer, même malgré eux, que, étant données la doctrine et la discipline catholiques, les Pontifes romains n'avaient rien fait que de très-légitime. A cet aveu, il faut joindre l'assentiment explicite d'un certain nombre de princes ou de chefs d'Etat qui eurent à cœur, soit de dénoncer la société des francs-maçons au Siège Apostolique, soit de la frapper eux-mêmes comme dangereuse, en portant des lois contre elle, ainsi que cela s'est pratiqué en Hollande, en Autriche, en Suisse, en Espagne, en Bavière, en Savoie et dans d'autres parties de l'Italie.

Il importe souverainement de faire remarquer combien les événements donnèrent raison à la sagesse de Nos Prédécesseurs. Leurs prévoyantes et paternelles sollicitudes n'eurent pas partout ni toujours le succès désirable : ce qu'il faut attribuer, soit à la dissimulation et à l'astuce des hommes engagés dans cette secte pernicieuse, soit à l'imprudente légèreté de ceux qui auraient cependant eu l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement. Il en est résulté que, dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commencé à prendre au sein des Etats modernes une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension sont précisément résultés pour l'Eglise, pour l'autorité des princes, pour le salut public, les maux que Nos Prédécesseurs avaient depuis longtemps prévus. On en est venu à ce point qu'il y a lieu de concevoir pour l'avenir les craintes les plus sérieuses, non certes en ce qui concerne l'Eglise, dont les solides fondements ne sauraient être ébranlés par les efforts des hommes, mais par rapport à la sécurité des Etats au sein desquels sont devenues trop puissantes ou cette secte de la franc-maçonnerie ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et satellites.

Pour tous ces motifs, à peine avions-Nous mis la

main au gouvernail de l'Eglise que Nous avons clairement senti la nécessité de résister à un si grand mal et de dresser contre lui, autant qu'il serait possible, Notre autorité apostolique.—Aussi, profitant de toutes les occasions favorables, Nous avons traité les principales thèses doctrinales sur lesquelles les opinions perverses de la secte maçonnique semblent avoir exercé la plus grande influence. C'est ainsi que, dans notre Encyclique *Quod apostolici muneris*, Nous Nous sommes efforcé de combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes. Notre autre Encyclique *Arcanum* Nous a permis de mettre en lumière et de défendre la notion véritable et authentique de la société domestique dont le mariage est l'origine et la source. Dans l'Encyclique *Diuturnum*, Nous avons fait connaître, d'après les principes de la sagesse chrétienne, l'essence du pouvoir politique et montré ses admirables harmonies avec l'ordre naturel, aussi bien qu'avec le salut des peuples et des princes.

Aujourd'hui, à l'exemple de Nos Prédécesseurs, Nous avons résolu de fixer directement Notre attention sur la société maçonnique, sur l'ensemble de sa doctrine, sur ses projets, ses sentiments et ses actes traditionnels, afin de mettre en une plus éclatante évidence sa puissance pour le mal, et d'arrêter dans ses progrès la contagion de ce funeste fléau.

Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la franc-maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. Et quoique à présent elles aient l'apparence de ne pas aimer à demeurer cachées ; quoiqu'elles tiennent des réunions en plein jour et sous les yeux de tous ; quoiqu'elles publient leurs journaux, toutefois, si l'on va au fond des choses, on voit bien qu'elles appartiennent à la famille des sociétés clandestines et qu'elles en gardent les allures. Il y a, en effet, chez elles, des espèces de mystères que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer non seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs adeptes. A cette catégorie appartiennent les conseils intimes et suprêmes, les noms des chefs principaux, certaines réunions plus occultes et intérieures ; de même encore les décisions prises, avec

les moyens et les agents d'exécution. A cette loi du secret concourent merveilleusement la division faite entre les associés, des droits, des offices et des charges, la distinction hiérarchique savamment organisée des ordres et des degrés, et la discipline sévère à laquelle tous sont soumis. La plupart du temps, ceux qui sollicitent l'initiation doivent promettre, bien plus, ils doivent faire le serment solennel de ne jamais révéler à personne, à aucun moment, d'aucune manière, les noms des associés, les notes caractéristiques et les doctrines de la société. C'est ainsi que, sous des apparences mensongères et en faisant de la dissimulation une règle constante de conduite, comme autrefois les manichéens, les francs-maçons n'épargnent aucun effort pour se cacher et n'avoir d'autres témoins que leurs complices.

Leur grand intérêt étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes, réunis ensemble pour cultiver les sciences. Ils ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur but unique est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile. Mais à supposer que ces intentions fussent sincères, elle seraient loin d'épuiser tous leurs desseins. En effet, ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs ; de se tenir toujours prêts, sur la moindre notification, sur le plus léger signe, à exécuter les ordres donnés, se vouant d'avance en cas contraire aux traitements les plus rigoureux, à la mort elle-même. De fait, il n'est pas rare que la peine du dernier supplice soit infligée à ceux d'entre eux qui sont convaincus, soit d'avoir livré la discipline secrète de la société, soit d'avoir résisté aux ordres des chefs ; et cela se pratique avec une telle audace, une telle dextérité que, la plupart du temps, l'exécuteur de ces sentences de mort échappe à la justice établie pour veiller sur les crimes et pour en tirer vengeance.—Or, vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres, enchaîner à soi par les liens les plus serrés, et sans leur avoir préablement fait connaître à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves ; employer à toutes sortes d'attentats ces instruments passifs d'une volonté étrangère ; armer pour le meurtre des mains à l'aide des-

quelles on s'assure l'impunité du crimes : ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-même. La raison et la vérité suffisent donc à prouver que la société dont Nous parlons est en opposition formelle avec la justice et la morale naturelles.

D'autres preuves, d'une grande clarté, s'ajoutent aux précédentes et font encore mieux voir combien, par sa constitution essentielle, cette association répugne à l'honnêteté. Si grandes, en effet, que puissent être parmi les hommes l'astucieuse habileté de la dissimulation et l'habitude du mensonge, il est impossible qu'une cause, quelle qu'elle soit, ne se trahisse pas par les effets dont elle est la cause : *un bon arbre ne peut porter de mavais fruits, et un mauvais n'en peut pas porter de bons* (1).

Or, les fruits produits par la secte maçonnique sont pernicieux et des plus amers. Voici, en effet, ce qui résulte de ce que Nous avons précédemment indiqué, et cette conclusion nous livre le dernier mot de ses desseins. Il s'agit pour les francs-maçons — et tous leurs efforts tendent à ce but — il s'agit de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au Naturalisme.

Tout ce que Nous venons ou ce que Nous Nous proposons de dire doit être entendu de la secte maçonnique envisagée dans son ensemble et en tant qu'elle embrasse d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées. Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à chacun de leurs membres pris individuellement. Parmi eux, en effet, il s'en peut trouver, et même en bon nombre, qui, bien que non exempts de faute pour s'être affiliés à de semblables sociétés, ne trempent cependant pas dans leurs actes criminels et ignorent le but final que ces sociétés s'efforcent d'atteindre. De même encore, il se peut faire que quelques-uns des groupes n'approuvent pas les conclusions extrêmes auxquelles la logique devrait les contraindre d'adhérer, puisqu'elles découlent nécessairement des principes communs à toute l'association. Mais le mal porte avec lui une turpitude qui d'elle-même repousse et effraie. En outre, des circonstances parti-

(1) Math, vt. 18.

culières de temps ou de lieux peuvent persuader à certaines fractions de demeurer en deçà de ce qu'elles souhaiteraient de faire, ou de ce que font d'autres associations. Il n'en faut pas conclure pour cela que ces groupes soient étrangers au pacte fondamental de la maçonnerie. Ce pacte demande à être apprécié moins par les actes accomplis et par leurs résultats que par l'esprit qui l'anime et par ses principes généraux.

Or, le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine. Cela posé, s'il s'agit des devoirs envers Dieu, ou bien ils en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation. Pour eux, en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi. Or, comme la mission tout à fait propre et spéciale de l'Eglise catholique consiste à recevoir dans leur plénitude et à garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner, avec les autres secours donnés du ciel en vue de sauver les hommes, c'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques.

Maintenant, dans les choses qui touchent à la religion, qu'on voie à l'œuvre la secte des francs-maçons, là principalement où son action peut s'exercer avec une liberté plus licencieuse, et que l'on dise si elle ne semble pas s'être donné pour mandat de mettre à exécution les décrets des naturalistes.

Ainsi, dût-il lui en coûter un long et opiniâtre labeur, elle se propose de réduire à rien au sein de la société civile le magistère et l'autorité de l'Eglise, d'où cette conséquence que les francs-maçons s'appliquent à vulgariser et pour laquelle ils ne cessent pas de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Eglise et l'Etat. De ce fait, ils mettent hors des lois et ils excluent de l'administration de la chose publique la très salutaire influence de la religion catholique, et ils aboutissent logiquement à la prétention de constituer l'Etat tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Eglise.—Mais il ne leur suffit pas d'exclure de toute participation

au gouvernement des affaires humaines l'Eglise, ce guide si sage et si sûr ; il faut encore qu'ils la traitent en ennemie et usent de violence contre elle. De là, l'impunité avec laquelle, par la parole, par la plume, par l'enseignement, il est permis de s'attaquer aux fondements mêmes de la religion catholique. Ni les droits de l'Eglise, ni les prérogatives dont la Providence l'avait dotée : rien n'échappe à leurs attaques. On réduit presque à rien sa liberté d'action, et cela par des lois qui, en apparence, ne semblent pas trop oppressives, mais qui, en réalité, sont expressément faites pour enchaîner cette liberté. Au nombre des lois exceptionnelles faites contre le clergé, Nous signalerons particulièrement celles qui auraient pour résultat de diminuer notablement le nombre des ministres du sanctuaire, et de réduire toujours davantage leurs moyens indispensables d'action et d'existence. Les restes des biens ecclésiastiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils. Les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées. — A l'égard du Siège Apostolique et du Pontife Romain, l'inimitié de ces sectaires a redoublé d'intensité. Après que, sous de faux prétextes, ils ont dépouillé le Pape de sa souveraineté temporelle, nécessaire garantie de sa liberté et de ses droits, ils l'ont réduit à une situation tout à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin, en ces derniers temps, les fauteurs de ces sectes en soient arrivés au point qui était depuis longtemps le but de leurs secrets desseins, à savoir de proclamer que le moment est venu de supprimer la puissance sacrée des Pontifes Romains et de détruire entièrement cette Papauté qui est d'institution divine. Pour mettre hors de doute l'existence d'un tel plan, et à défaut d'autres preuves, il suffirait d'invoquer le témoignage d'hommes qui ont appartenu à la secte, et dont la plupart, soit dans le passé, soit à une époque plus récente, ont attesté comme véritable la volonté où sont les francs-maçons de poursuivre le catholicisme d'une inimitié exclusive et implacable, avec leur ferme résolution de ne s'arrêter qu'après avoir ruiné de fond en comble toutes les institutions religieuses établies par les Papes.

Que si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme, cette exception, loin de nuire au plan général de la franc-maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet

d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance,et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la secte. De plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. Or, à lui seul, ce principe suffit à ruiner toutes les religions, et particulièrement la religion catholique, car, étant la seule véritable, elle ne peut, sans subir la dernière des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égalées.

Les naturalistes vont encore plus loin. Audacieusement engagés dans la voie de l'erreur sur les plus importantes questions, ils sont entraînés et comme précipités par la logique jusqu'aux conséquences les plus extrêmes de leurs principes, soit à cause de la faiblesse de la nature humaine, soit par le juste châtiment dont Dieu frappe leur orgueil.

Il suit de là qu'ils ne gardent même plus dans leur intégrité et dans leur certitude les vérités accessibles à la seule lumière de la raison naturelle, telles que sont assurément l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. — Emportée dans une nouvelle carrière d'erreurs, la secte des francs-maçons n'a pas échappé à ces écueils. Bien qu'en effet, prise dans son ensemble, la secte fasse profession de croire à l'existence de Dieu, le témoignage de ses propres membres établit que cette croyance n'est pas pour chacun d'eux individuellement l'objet d'un assentiment ferme et d'une inébranlable certitude. Ils ne dissimulent pas que la question de Dieu est parmi eux une cause de grands dissentiments. Il est même avéré qu'il y a peu de temps, une sérieuse controverse s'est engagée entre eux à ce sujet.

En fait, la secte laisse aux initiés liberté entière de se prononcer en tel ou tel sens, soit pour affirmer l'existence de Dieu, soit pour le nier ; et ceux qui nient résolument ce dogme sont aussi facilement reçus à l'initiation que ceux qui, d'une certaine façon, l'admettent encore, mais en le dépravant, comme les panthéistes, dont l'erreur consiste précisément, tout en retenant de l'Etre divin on ne sait quelles absurdes apparences, à faire disparaître ce qu'il y a d'essentiel dans la vérité de son existence.

Or, quand ce fondement nécessaire est détruit, ou seulement ébranlé, il va de soi que les autres principes de l'ordre naturel chancellent dans la raison humaine et qu'elle ne sache plus à quoi s'en tenir ni sur la création du monde par un acte libre et souverain du Créateur, ni sur le gouvernement de la Providence, ni sur la survivance de l'âme et la réalité d'une vie future et immortelle succédant à la vie présente. L'effondrement des vérités qui sont la base de l'ordre naturel et qui importent si fort à la conduite rationnelle et pratique de la vie, aura un contre-coup sur les mœurs privées et publiques. —Passons sous silence ces vertus surnaturelles qu'à moins d'un don spécial de Dieu, personne ne peut ni pratiquer, ni acquérir ; vertus dont il est impossible de trouver aucune trace chez ceux qui font profession d'ignorer dédaigneusement la rédemption du genre humain, la grâce, les sacrements, le bonheur futur à conquérir dans le ciel. Nous parlons simplement des devoirs qui résultent des principes de l'honnêteté naturelle.

Un Dieu qui a créé le monde et le gouverne par sa Providence ; une loi éternelle dont les prescriptions ordonnent de respecter l'ordre de la nature et défendent de le troubler ; une fin dernière placée pour l'âme dans une région supérieure aux choses humaines, et au-delà de cette hôtellerie terrestre : voilà les sources, voilà les principes de toute justice et honnêteté. Faites-les disparaître (c'est la prétention des naturalistes et des francs-maçons) et il sera impossible de savoir en quoi consiste la science du juste et de l'injuste et sur quoi elle s'appuie. Quant à la morale, la seule chose qui ait trouvé grâce devant les membres de la secte maçonnique et dans laquelle ils veulent que la jeunesse soit instruite avec soin, c'est celle qu'ils appellent " morale civique—morale indépendante—morale libre " —en d'autres termes, morale qui ne fait aucune place aux idées religieuses.

Or, combien une telle morale est insuffisante et fléchit sous le souffle des passions, on le peut voir assez par les tristes résultats qu'elle a déjà donnés. Là, en effet, où, après avoir pris la place de la morale chrétienne, elle a commencé à régner avec plus de liberté, on a vu promptement dépérir la probité et l'intégrité des mœurs, grandir et se fortifier les opinions les plus monstrueuses et l'audace des crimes couler à pleins bords. Ces maux provoquent aujourd'hui des plaintes et des lamenta-

tions universelles, auxquelles font parfois écho bon nombre de ceux-là mêmes qui, bien malgré eux, sont contraints de rendre hommage à l'évidence de la vérité.

En outre, la nature humaine ayant été violée par le péché originel et étant devenue à cause de cela beaucoup plus disposée au vice qu'à la vertu, l'honnêteté est absolument impossible si les mouvements désordonnés de l'âme ne sont pas réprimés et si les appétits n'obéissent pas à la raison. Dans ce conflit, il faut souvent mépriser les intérêts terrestres et se résoudre aux plus durs travaux et à la souffrance, pour que la raison victorieuse demeure en possession de sa principauté. Mais les naturalistes et les francs-maçons n'ajoutant aucune foi à la révélation que nous tenons de Dieu nient que le père du genre humain ait péché et par conséquent que les forces du libre arbitre soient d'aucune façon " débilitées, ou inclinées vers le mal " (1). Tout au contraire, ils exagèrent la puissance et l'excellence de la nature, et mettant uniquement en elle le principe et la règle de la justice, ils ne peuvent même pas concevoir la nécessité de faire de constants efforts et de déployer un très grand courage pour comprimer les révoltes de la nature et pour imposer silence à ses appétits.

Aussi, voyons-Nous se multiplier et mettre à la portée de tous les hommes tout ce qui peut flatter leurs passions. Journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies, représentations théâtrales dont la licence passe les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent avec un cynisme révoltant les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui *le réalisme ;* inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre en vue de satisfaire l'amour du plaisir, avec lequel finit par se mettre d'acord la vertu endormie.

Assurément, ceux là sont coupables, mais en même temps ils sont conséquents avec eux-mêmes, qui, supprimant l'espérance des biens futurs, abaissent la félicité au niveau des choses périssables, plus bas même que les horizons terrestres. A l'appui de ces assertions, il serait facile de produire des faits certains, bien qu'en apparence incroyables. Personne, en effet, n'obéissant avec autant de servilité à ces habiles et rusés personnages que ceux

(1) Concile de Trente, sess. VI. *De Iustific.* chap. 1.

dont le courage s'est énervé et brisé dans l'esclavage des passions, il s'est trouvé dans la franc-maçonnerie des sectaires pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens de saturer la multitude de licence et de vices, bien assurés qu'à ces conditions elle serait tout entière entre leurs mains et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux.

Relativement à la société domestique, voici à quoi se résume l'enseignement des naturalistes. Le mariage n'est qu'une variété de l'espèce des contrats ; il peut donc être légitimement dissous à la volonté des contractants. Les chefs du gouvernement ont puissance sur le lien conjugal. Dans l'éducation des enfants, il n'y a rien à leur enseigner méthodiquement ni à leur prescrire en fait de religion. C'est affaire à chacun d'eux, lorsqu'ils seront en âge, de choisir la religion qui leur plaira. Or, non-seulement les francs-maçons adhèrent entièrement à ces principes, mais ils s'appliquent à les faire passer dans les mœurs et dans les institutions. Déjà, dans beaucoup de pays, même catholiques, il est établi qu'en dehors du mariage civil il n'y a pas d'union légitime. Ailleurs, la loi autorise le divorce que d'autres peuples s'apprêtent à introduire dans leur législation le plus tôt possible. Toutes ces mesures hâtent la réalisation prochaine du projet de changer l'essence du mariage et de le réduire à n'être plus qu'une union instable, éphémère, née du caprice d'un instant, et pouvant être dissoute quand ce caprice changera.

La secte concentre aussi toutes ses énergies et tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Les francs-maçons espèrent qu'ils pourront aisément former d'après leurs idées cet âge si tendre et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils voudront, rien devant être plus efficace pour préparer à la société civile une race de citoyens telle qu'ils rêvent de la lui donner. C'est pour cela que, dans l'éducation et dans l'instruction des enfants, ils ne veulent tolérer les ministres de l'Eglise ni comme professeurs, ni comme surveillants. Déjà, dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi bien qu'à proscrire totalement de l'enseignement de la morale les grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu.

Viennent ensuite les dogmes de la science poli-

tique. Voici quelles sont en cette matière les thèses des naturalistes : Les hommes sont égaux en droits ; tous, et à tous les points de vue, sont d'égale condition. Etant tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de commander à un de ses semblables, et c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette autorité ne procède d'eux-mêmes. Tout pouvoir est dans le peuple libre ; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'Etat, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside, soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'Etat, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'Etat doit être athée. Il ne trouve, en effet, dans les diverses formes religieuses aucune raison de préférer l'une à l'autre ; toutes doivent donc être mises sur un pied d'égalité.

Or, que ces doctrines soient professées par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après lequel ils entendent constituer les sociétés ; cela est presque trop évident pour avoir besoin d'être prouvé. Il y a déjà longtemps qu'ils travaillent ouvertement à le réaliser, en y employant toutes leurs forces et toutes leurs ressources. Ils feraient ainsi le chemin à d'autres sectaires nombreux et plus audacieux qui se tiennent prêts à tirer de ces faux principes des conclusions encore plus détestables, à savoir le partage égal et la communauté des biens entre les citoyens, après que toute distinction de rang et de fortune aura été abolie.

Les faits que nous venons de résumer mettent en une lumière suffisante la constitution intime des francs-maçons, et montrent clairement par quelle route ils s'acheminent vers leur but. Leurs dogmes principaux sont en un si complet et si manifeste désaccord avec la raison qu'il ne se peut imaginer rien de plus pervers. En effet, vouloir détruire la religion et l'Eglise établies par Dieu lui-même et assurées par lui d'une perpétuelle protection, pour ramener parmi nous, après dix-huit siècles, les mœurs et les institutions des païens, n'est-ce pas le comble de la folie et de la plus audacieuse impiété ? Mais ce qui n'est ni moins horrible ni plus suppor-

table, c'est de voir répudier les bienfaits miséricordieusement acquis par Jésus-Christ, d'abord aux individus, puis aux hommes groupés en familles et en nations ; bienfaits qui, au témoignage des ennemis mêmes du christianisme, sont du plus haut prix.

Certes, dans un plan si insensé et si criminel, il est bien permis de reconnaître la haine inexpiable dont Satan est animé à l'égard de Jésus-Christ et sa passion de vengeance.

L'autre dessein, à la réalisation duquel les francs-maçons emploient tous leurs efforts, consiste à détruire les fondements principaux de la justice et de l'honnêteté. Par là, ils se font les auxiliaires de ceux qui voudraient qu'à l'instar de l'animal, l'homme n'eût d'autre régle d'action que ses désirs.

Ce dessein ne va rien moins qu'à déshonorer le genre humain et à le précipiter ignominieusement à sa perte.—Le mal s'augmente de tous les périls qui menacent la société domestique et la société civile.

Ainsi que Nous l'avons exposé ailleurs, tous les peuples, tous les siècles s'accordent à reconnaître dans le mariage quelque chose de sacré et de religieux, et la loi divine a pourvu à ce que les unions conjugales ne pussent pas être dissoutes. Mais, si elles deviennent purement profanes, s'il est permis de les rompre au gré des contractants, aussitôt la constitution de la famille sera en proie au trouble et à la confusion ; les femmes seront découronnées de leur dignité ; toute protection et toute sécurité disparaîtront pour les enfants et pour leurs intérêts. Quant à la prétention de faire l'Etat complètement étranger à la religion et pouvant administrer les affaires publiques sans tenir plus de compte de Dieu que s'il n'existait pas, c'est une témérité sans exemple, même chez les païens. Il portaient si profondément gravée au plus intime de leurs âmes non-seulement une idée vague des dieux, mais la nécessité sociale de la religion, qu'à leur sens, il eût été plus aisé à une ville de se tenir debout sans être appuyée au sol que privée de Dieu. De fait, la société du genre humain, pour laquelle la nature nous a créés, a été constituée par Dieu, auteur de la nature. De lui, comme principe et comme source, découlent dans leur force et dans leur pérennité les bienfaits innombrables dont elle nous enrichit. Aussi, de

même que la voix de la nature rappelle à chaque homme en particulier l'obligation où il est d'offrir à Dieu le culte d'une pieuse reconnaissance, parce que c'est à lui que nous sommes redevables de la vie et des biens qui l'accompagnent, un devoir semblable s'impose aux peuples et aux sociétés.

De là résulte avec la dernière évidence que ceux qui veulent briser toute relation entre la société civile et les devoirs de la religion ne commettent pas seulement une injustice ; leur conduite prouve encore leur ignorance et leur ineptie. En effet, c'est par la volonté de Dieu que les hommes naissent pour être réunis et pour vivre en société ; l'autorité est le lien nécessaire au maintien de la société civile, de telle sorte que, lui brisé, elle se dissout fatalement et immédiatement. L'autorité a donc pour auteur le même Etre qui a créé la société. Aussi, quel que soit celui entre les mains de qui le pouvoir réside, celui là est le Ministre de Dieu.

Par conséquent, dans la mesure où l'exigent la fin et la nature de la société humaine, il faut obéir au pouvoir légitime commandant des choses justes comme à l'autorité même de Dieu qui gouverne tout ; et rien n'est plus contraire à la vérité que de soutenir qu'il dépend de la volonté du peuple de refuser cette obéissance quand il lui plaît.

De même, si l'on considère que tous les hommes sont de même race et de même nature et qu'ils doivent tous atteindre la même fin dernière, et si l'on regarde aux devoirs et aux droits qui découlent de cette communauté d'origine et de destinée, il n'est pas douteux qu'ils ne soient tous égaux. Mais, comme ils n'ont pas tous les mêmes ressources d'intelligence et qu'ils diffèrent les uns des autres, soit par les facultés de l'esprit, soit par les énergies physiques ; comme enfin il existe entre eux mille distinctions de mœurs, de goûts, de caractères, rien ne répugne tant à la raison que de prétendre les ramener tous à la même mesure et d'introduire dans les institutions de la vie civile une égalité rigoureuse et mathématique. De même, en effet, que la parfaite constitution du corps humain résulte de l'union et de l'assemblage de membres qui n'ont ni les mêmes formes, ni les mêmes fonctions, mais dont l'heureuse association et le concours harmonieux donnent à

tout l'organisme sa beauté plastique, sa force et son aptitude à rendre les services nécessaires ; de même, au sein de la société humaine,se trouve une variété presque infinie de parties dissemblables. Si elles étaient toutes égales entre elles et libres, chacune pour son compte, d'agir à leur guise, rien ne serait plus difforme qu'une telle société. Si, au contraire, par une sage hiérarchie des mérites, des goûts, des aptitudes, chacune d'elles concourt au bien général, vous voyez se dresser devant vous l'image d'une société bien ordonnée et conforme à la nature.

Les malfaisantes erreurs que Nous venons de rappeler menacent les Etats des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; brisez tout frein, sauf celui des châtiments, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions : tel est, il est vrai, le but avéré, explicite que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes ; et la secte des francs-maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles.

Si ces principes ne produisent pas immédiatement et partout leurs conséquences extrêmes, ce n'est ni à la discipline de la secte, ni à la volonté des sectaires qu'il faut l'attribuer ; mais d'abord à la vertu de cette divine religion qui ne peut pas être anéantie ; puis aussi à l'action des hommes qui, formant la partie la plus saine des nations, refusent de subir le joug des sociétés secrètes et luttent avec courage contre leurs entreprises insensées.

Et plut à Dieu que tous, jugeant l'arbre par les fruits, sussent reconnaître le germe et le principe des maux qui nous accablent, des dangers qui nous menacent. Nous avons affaire à un ennemi rusé et fécond en artifices. Il excelle à chatouiller agréablement les oreilles des princes et des peuples, et il a su prendre les uns et les autres par la douceur de ses maximes et l'appât de ces flatteries.

Les princes ? les francs-maçons se sont insinués dans leur faveur sous le masque de l'amitié pour

faire d'eux des alliés et de puissants auxiliaires à l'aide desquels ils opprimeraient plus sûrement les catholiques. Afin d'aiguillonner plus vivement le zèle de ces hauts personnages, ils poursuivent l'Eglise d'impudentes calomnies. C'est ainsi qu'ils l'accusent d'être jalouse de la puissance des souverains et de leur contester leurs droits. Assurés par cette politique de l'impunité de leur audace, ils ont commencé à jouir d'un grand crédit sur les gouvernements. D'ailleurs, ils se tiennent toujours prêts à ébranler les fondements des empires, à poursuivre, à dénoncer, et même à chasser les princes, toutes les fois que ceux-ci paraissent user du pouvoir autrement que la secte ne l'exige—Les peuples ? ils se jouent d'eux en les flattant par des procédés semblables. Ils ont toujours à la bouche les mots de " *liberté* " *et de* " *prospérité publique.*"

A les en croire, c'est l'Eglise, ce sont les souverains qui ont toujours fait obstacle à ce que les masses fussent arrachées à une servitude injuste et délivrées de la misère. Ils ont séduit le peuple par ce langage fallacieux, et excitant en lui la soif des changements, ils l'ont lancé à l'assaut des deux puissances, ecclésiastique et civile. Toutefois, la réalité des avantages qu'on espère demeure toujours au-dessous de l'imagination et de ses désirs. Bien loin d'être devenu plus heureux, le peuple, accablé par une oppression et une misère croissantes, se voit encore dépouillé des consolations qu'il eût pu trouver avec tant de facilité et d'abondance,dans les croyances et les pratiques de la religion chrétienne.

Lorsque les hommes s'attaquent à l'ordre providentiellement établi, par une juste punition de leur orgueil, ils trouvent souvent l'affliction et la ruine à la place de la fortune prospère sur laquelle ils avaient témérairement compté pour l'assouvissement de tous leurs désirs.

Quant à l'Eglise, si, par dessus toute chose, elle ordonne aux hommes d'obéir à Dieu, souverain Seigneur de l'univers, l'on porterait contre elle un jugement calomnieux, si on croyait qu'elle est jalouse de la puissance civile, ou qu'elle songe à entreprendre sur les droits des princes. Loin de là. Elle met sous la sanction du devoir et de la conscience l'obligation de rendre à la puissance civile ce qui lui est légitimement dû. Si elle fait découler de Dieu lui-même le droit de commander, il en résulte pour l'autorité un surcroit considérable de dignité et une facilité plus grande de se

concilier l'obéissance, le respect et le bon vouloir des citoyens. D'ailleurs, toujours amie de la paix, c'est elle qui nourrit la concorde, en embrassant tous les hommes dans la tendresse de sa charité maternelle. Uniquement attentive à procurer le bien des mortels, elle ne se lasse pas de rappeler qu'il faut toujours tempérer la justice par la clémence, le commandement par l'équité, les lois par la modération, que le droit de chacun est inviolable ; que c'est un devoir de travailler au maintien de l'ordre et de la tranquillité générale et de venir en aide, dans toute la mesure du possible, par la charité privée et publique, aux souffrances des malheureux. Mais, pour employer assez à propos les paroles de St Augustin, *ils croient ou ils cherchent à faire croire que la doctrine chrétienne est impraticable avec le bien de l'Etat, parce qu'ils veulent fonder l'Etat, non sur la solidité des vertus, mais sur l'impunité des vices.* (1)—Si tout cela était mieux connu, princes et peuples feraient preuve de sagesse politique et agiraient conformément aux exigences du salut général, si, au lieu de s'unir aux francs-maçons pour combattre l'Eglise, ils s'unissaient à l'Eglise pour résister aux attaques des francs-maçons.

Quoiqu'il en puisse advenir, Notre devoir est de Nous appliquer à trouver des remèdes proportionnés à un mal si intense et dont les ravages ne sont que trop étendus. Nous le savons : notre meilleur et plus solide espoir de guérison est dans la vertu de cette religion divine que les francs-maçons haïssent d'autant plus qu'ils la redoutent d'avantage. Il importe donc souverainement de faire d'elle le point central de la résistance contre l'ennemi commun. Aussi, tous les décrets portés par les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte maçonnique ; toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte, ou pour les déterminer à en sortir, Nous entendons les ratifier de nouveau, tant en général qu'en particulier. Plein de confiance à cet égard dans la bonne volonté des chrét-ens, Nous les supplions, au nom de leur salut éternel, et Nous leur demandons de se faire une obligation sacrée de conscience de ne jamais s'écarter, même d'une seule ligne, des prescriptions promulguées à ce sujet par le Siège Apostolique.

(1) Epist. 137, al. 3, *ad Volusian*, cap. V. n. 20.

Quant à vous, Vénérables Frères, Nous vous prions, Nous vous conjurons d'unir vos efforts aux Nôtres, et d'employer tout votre zèle à faire disparaître l'inpure contagion du poison qui circule dans les veines de la société et l'infecte toute entière. Il s'agit pour vous de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain. Combattant pour de si grandes causes, ni le courage ni la force ne nous feront défaut.

Il vous appartient de déterminer dans votre sagesse par quels moyens plus efficaces vous pourrez avoir raison des difficultés et des obstacles qui se dresseront contre vous.—Mais puisque l'autorité inhérente à Notre charge Nous impose le devoir de vous tracer Nous-mêmes la ligne de conduite que Nous estimons la meilleure, Nous vous dirons :

En premier lieu, arrachez à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites la voir telle qu'elle est.

Secondement, par vos discours et par des lettres pastorales spécialement consacrées à cette question, instruisez vos peuples ; faites leur connaître les artifices employés par ces sectes pour séduire les hommes et les attirer dans leurs rangs—la perversité de leurs doctrines—l'infamie de leurs actes. Rappelez-leur qu'en vertu des sentences plusieurs fois portées par Nos Prédécesseurs, aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom et avoir de son salut le souci qu'il mérite, ne peut, sous aucun prétexte, s'affilier à la secte des francs-maçons. Que personne donc ne se laisse tromper par de fausses apparences d'honnêteté. Quelques personnes peuvent,en effet, croire que,dans les projets des francs-maçons, il n'y a rien de formellement contraire à la sainteté de la religion et des mœurs. Toutefois, le principe fondamental qui est comme l'âme de la secte étant condamné par la morale, il ne saurait être permis de se joindre à elle, ni de lui venir en aide d'aucune façon.

Il faut ensuite, à l'aide de fréquentes instructions et exhortations, faire en sorte que les masses acquièrent la connaissance de la religion. Dans ce but, nous conseillons très fort d'exposer, soit par écrit, soit de vive voix et dans des discours *ad hoc* les éléments des principes sacrés qui constituent la philosophie chrétienne. Cette dernière recommandation a surtout pour but de guérir par une science de bon aloi les maladies intellectuelles des

hommes et de les prémunir tout à la fois contre les formes multiples de l'erreur et contre les nombreuses séductions du vice, surtout en un temps où la licence des écrits va de pair avec une insatiable avidité d'apprendre. L'œuvre est immense ; pour l'accomplir, vous aurez avant tout l'aide et la collaboration de votre clergé, si vous donnez tous vos soins à le bien former et à le maintenir dans la perfection de la discipline ecclésiastique et dans la science des saintes lettres.

Toutefois, une cause si belle et d'une si haute importance appelle encore à son secours le dévouement intelligent des laïques qui unissent les bonnes mœurs et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie. Mettez en commun, Vénérables Frères, les forces de ces deux ordres, et donnez tous vos soins à ce que les hommes connaissent à fond l'Eglise catholique et l'aiment de tout leur cœur. Car, plus la connaissance et cet amour grandiront dans les âmes, plus on prendra en dégoût les sociétés secrètes, plus on sera empressé de les fuir.

Nous profitons à dessein de la nouvelle occasion qui Nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà faite par Nous en faveur du Tiers-Ordre de Saint-François, à la discipline duquel nous avons apporté de sages tempéraments. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. Tel, en effet, qu'il a été établi par son auteur, il consiste tout entier en ceci : attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, à l'amour de l'Eglise, à la pratique des vertus chrétiennes. Il peut donc rendre de grands services. aider à vaincre la contagion de ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les jours de nouveaux progrès. Parmi les nombreux avantages que l'on peut attendre d'elle, il en est un qui prime tous les autres : cette association est une véritable école de liberté, de fraternité, d'égalité, non de l'absurde façon dont les francs-maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu en enrichir le genre humain et que Saint-François les a mises en pratique. Nous parlons donc ici de la liberté des enfants de Dieu, au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres inique qui s'appellent Satan et les mauvaises pasions. Nous parlons de la fraternité qui nous rattache à Dieu, comme au créateur et père de tous les hommes. Nous parlons de l'égalité, qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne

rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire de la variété des conditions et des devoirs de la vie une harmonie admirable, et une sorte de merveilleux concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile.

En troisième lieu, une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue par le cours des temps pourrait, à l'époque où nous sommes, redevenir le type et la forme de créations analogues.

Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. Si la pierre de touche d'une longue expérience avait fait apprécier à nos ancêtres l'utilité de ces associations, notre âge en retirerait peut-être de plus grands fruits, tant elles offrent de précieuses ressources pour écraser la puissance des sectes. Ceux qui n'échappent à la misère qu'au prix du labeur de leurs mains, en même temps que, par leur condition, ils sont souverainement dignes de la charitable assistance de leurs semblables, sont aussi les plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une très grande bonté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises. En conséquence, et pour le salut du peuple, Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, ces corporations appropriées aux besoins du temps présent. Ce n'est pas pour Nous une joie médiocre d'avoir vu déjà se continuer en plusieurs lieux des associations de ce genre, ainsi que des sociétés de patrons, le but des unes et des autres étant de venir en aide à l'honorable classe des prolétaires, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage tutélaire, de leur fournir les moyens de garder, avec de bonnes mœurs la connaissance de la religion et l'amour de la piété.—Nous ne saurions ici passer sous silence une société qui a donné tant d'exemples admirables et édifiants, et qui a si bien mérité des classes populaires : Nous voulons parler de celle qui a pris le nom de son père, St Vincent de Paul.

On connaît assez les œuvres accomplies par cette société et le but qu'elle se propose. Les efforts de ses membres tendent uniquement à se porter

par une charitable initiative aux secours des pauvres et des malheureux, ce qu'ils font avec une merveilleuse sagacité et une non moins admirable modestie. Mais plus cette société cache le bien qu'elle opère, plus elle est apte à pratiquer la charité chrétienne et à soulager les misères des hommes.

Quatrièmement, afin d'atteindre plus aisément le but de Nos désirs, Nous recommandons avec une nouvelle instance à votre foi et à votre vigilance la jeunesse qui est l'espoir de la société—Appliquez à sa formation la plus grande partie de vos sollicitudes pastorales. Quels qu'aient déjà pu être à cet égard votre zèle et votre prévoyance, croyez que vous n'en ferez jamais assez pour soustraire la jeunesse aux écoles et aux maîtres près desquels elle serait exposée à respirer le souffle empoisonné des sectes. Parmi les prescriptions de la doctrine chrétienne, il en est une sur laquelle devront insister les parents, les pieux instituteurs, les curés, recevant l'impulsion de leurs évêques. Nous voulons dire la nécessité de prémunir leurs enfants ou leurs élèves contre ces sociétés criminelles en leur apprenant de bonne heure à se défier des artifices perfides et variés à l'aide desquels leurs prosélytes cherchent à enlacer les hommes. Ceux qui ont charge de préparer les jeunes gens à recevoir les sacrements comme il faut, agiraient sagement s'ils amenaient chacun d'eux à prendre la ferme résolution de ne s'agréger à aucune société à l'insu de leurs parents, ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur.

Du reste, Nous savons très bien que nos communs labeurs pour arracher du champ du Seigneur ces semences pernicieuses seraient tout à fait impuissants, si, du haut du ciel, le Maître de la vigne ne secondait nos efforts. Il est donc nécessaire d'implorer son assistance et son secours avec une grande ardeur et par des sollicitations réitérées, proportionnées à la nécessité des circonstances et à l'intensité du péril. Fière de ses précédents succès, la secte des francs-maçons lève insolemment la tête et son audace semble ne plus connaître aucunes bornes. Rattachés les uns aux autres par le lien d'une fédération criminelle et de leurs projets occultes, ses adeptes se prêtent un mutuel appui et se provoquent entre eux à oser et à faire le mal.

A une si violente attaque doit répondre une défense énergique. Que les gens de bien s'unissent donc,eux aussi,et forment une immense coalition de

prières et d'efforts. En conséquence, nous leur demandons de faire entre eux, par la concorde des esprits et des cœurs, une cohésion qui les rende invincibles contre les assauts des sectaires. En outre qu'ils tendent vers Dieu des mains suppliantes et que leurs gémissements persévérants s'efforcent d'obtenir la prospérité et les progrès du christianisme, la paisible jouissance pour l'Eglise de la liberté nécessaire, le retour des égarés au bien, le triomphe de la vérité sur l'erreur, de la vertu sur le vice.

Demandons à la Vierge Marie Mère de Dieu, de se faire notre auxiliaire et notre interprète Victorieuse de Satan dès le premier instant de sa Conception, qu'elle déploie sa puissance contre les sectes réprouvées qui font si évidemment revivre parmi nous l'esprit de révolte, l'incorrigible perfidie et la ruse du démon.—Appelons à notre secours le prince des milices célestes St Michel,qui a précipité dans les enfers les anges révoltés ; puis St Joseph, l'époux de la très Ste Vierge, le céleste et tutélaire patron de l'Eglise catholique ; et les grand apôtres St Pierre et St Paul, ces infatigables semeurs et ces champions invincibles de la foi catholique. Grâce à leur protection et à la persévérance de tous les fidèles dans la prière, Nous avons la confiance que Dieu daignera envoyer un secours opportun et miséricordieux au genre humain un proie à un si grand danger.

D'ailleurs, en gage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous envoyons du fond du cœur la Bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, au clergé et aux peuples confiés à votre sollicitude.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 avril 1884, de Notre Pontificat la 7e année.

LEON XIII, PAPE.

MANDEMENT

De Mgr L'Evêque de Montréal.

Publiant la Lettre Encyclique de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, concernant les sociétés secrètes.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Ego sum via, veritas et vita [Joan. XIV.6] Je suis la voie, la vérité et la vie, a dit Notre Seigneur. *Ego sum lux mundi, qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ,* [Joan, viii. 12], disait Notre Divin Sauveur dans une autre circonstance. "Je suis la lumière du monde ; celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura les lumières de la vie éternelle."

Ces paroles, N. T. C. F., viennent naturellement à l'esprit, lorsqu'on lit avec attion l'admirable Encyclique de Léon XIII sur les sociétés secrètes.

Comme plusieurs de ses prédécesseurs, [Clément XII, Benoit XIV, Pie VII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX], Notre Auguste Pontife vient annoncer au monde chrétien les dangers qui le menacent. Ce pilote infaillible prévoit une tempête, qui va bientôt assaillir la société chrétienne ; au nom du Sauveur, dont il tient la place, il fait entendre sa voix puissante encore, malgré les clameurs de ses ennemis, et cette voix retentit dans toutes les parties de l'univers pour le bien de ceux qui seront dociles à l'entendre, pour la condamnation des âmes endurcies dans le mal, lesquelles préfèreront les *ténèbres et les ombres de la mort à la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.*

Léon XIII vient aujourd'hui nous mettre en garde contre la franc-maçonnerie et toutes espèces de sociétés secrètes. Il nous déclare que là n'est ni la *voie*, ni la *vérité*, ni la *vie* : que l'imprudent, qui s'y engage, marche dans la voie de perdition, parce qu'il renonce à la vérité, et aboutira fatalement à la mort.

Les sociétés secrètes n'ont en effet d'autre but, quelle que soit la bénigne apparence dont quelques-unes se couvrent, que de saper les fondements de l'ordre chrétien. Elles font l'œuvre du prince des ténèbres, lequel, ayant vu son orgueil blessé, à l'origine des temps, essaie depuis lors de se venger contre le genre humain, en l'entraînant au mal, de la chute humiliante qu'il a éprouvée.

Les sociétés secrètes sont la conspiration la plus odieuse contre l'autorité ; conséquemment contre l'ordre établi dans le monde. Elles sont l'écho de l'amour exagéré de la liberté individuelle, qui ne veut avoir d'autres règles que ses passions, d'autre frein que ses intérêts purement humains. Le bien pour elles, c'est le renversement de toutes les institutions, qui gênent cette liberté mal entendue ; le mal c'est l'autorité légitime, sous quelque forme que ce soit, lorsque cette autorité ne se prête pas complaisamment à la satisfaction de leurs tendances mauvaises.

Aussi, comme le dit Léon XIII, les sociétés secrètes, auxiliatrices naturelles de la révolution, ont-elles, depuis qu'elles existent, battu en brèche l'Eglise de Dieu dans les institutions qui ont été établies par son Divin Fondateur, pour constituer l'homme dans la *voie*, la *vérité* et la *vie*. Ecoutez avec attention les paroles remarquables de la Lettre encyclique, et vous aurez, N. T. C. F., une idée des tendances infâmes des sociétés secrètes, et des efforts qu'elles ont faits pour démolir la religion chrétienne pièce par pièce.

Et l'on peut dire que, de nos jours, la franc-maçonnerie montre plus d'audace que jamais. Elle secoue la barque de l'Eglise avec une fureur aveugle. *Et descendit procella venti in stagnum* (Luc, VIII. 24.)

Quel est notre devoir en face de cette ennemie du bien ? Irons-nous, n'écoutant qu'une curiosité malsaine ou des instincts pervers, nous ranger sous les drapeaux du démon, ou bien resterons-nous soldats du Christ ? Notre pays, si profondément catholique, serait-il mis au ban du mépris dans le monde chrétien, en fournissant des adeptes à toutes ces sociétés dont le but est mauvais et les tendances pernicieuses ?

Ah ! N. T. C. F., Nous ressentions une honte indicible et un serrement de cœur inexprimable, il y a quelques jours, à lire sur un journal européen, que, *surtout le Canada*, faisait le scandale du monde chrétien par le nombre des membres des sociétés secrètes qu'il renferme, et par la puissance qu'elles y exercent. Ah ! si cela était vrai, quelle humiliation pour nous ! Car, grâces en soient rendues au Ciel, Nous avons conservé la foi de nos pères, et la religion parmi nous est encore la première institution que nous ayons appris à vénérer, et à laquelle nous sommes attachés de cœur et d'âme ; et ce n'est pas un titre de gloire ou un sujet de vanité pour les catholiques de ce pays de figurer sur les listes des loges maçonniques. Nous pouvons le dire

hautement et en toute sincérité, à l'encontre de ceux qui, poussés on ne sait par quel motif, sèment de fausses alarmes dans nos rangs et semblent prendre plaisir à dénigrer notre pays, en le représentant comme un foyer d'infection maçonnique.

N'allons pas, cependant nous faire illusion et croire que nous sommes complètement à l'abri du danger. Le mal existe et il cherche à se répandre. Loin donc de nous assoupir, nous devons faire tous nos efforts pour étouffer dans sa racine cet arbre de mort, qui cherche à s'implanter au milieu de nous. C'est là notre devoir le plus sacré.

C'est le devoir des pères de familles, qui doivent veiller à ce que leurs enfants n'aient aucun rapport avec les embaucheurs des sociétés secrètes, quelsqu'ils soient. C'est le devoir des ministres du sanctuaire, des pasteurs des âmes, qui doivent déployer leur zèle à bien faire comprendre à leurs ouailles les dangers de ces associations ténébreuses, leurs tendances irréligieuses, et les Décrets solennels que les Papes ont lancés contre elles. Tous les ans, le jour de la solennité de Saint-Jean-Baptiste, N, T. C. F., on vous met en garde contre les sociétés secrètes, et le Décret du premier Concile de Québec, publié dans toutes les chaires du Diocèse, vous inculque votre devoir.

Le Souverain-Pontife, après avoir mis sous nos yeux les maux qu'entraînent les sociétés secrètes et les erreurs auxquelles elles aboutissent, nous montre le remède à apporter à ces maux et à ces erreurs. La religion catholique ouvre à ses enfants les portes d'associations vraiment chrétiennes, où la charité divine est le principe d'une fraternité qui ne se trouve pas ailleurs, dont les membres, sous l'égide et la protection de notre sainte Mère, marchent d'un pas assuré vers le ciel, tout en déversant les bienfaits et les consolations autour d'eux.

Le Tiers-Ordre de Saint-François et la Saint-Vincent de Paul, telles sont les associations que Léon XIII signale particulièrement à notre attention.

Ce sont deux œuvres sublimes qui ont pour point de départ la véritable charité chrétienne, pour mobile et soutien l'amour de Dieu, et pour conséquence la sanctification de ceux qui s'y adonnent.

Là, point de conspiration contre l'autorité, point de ces haines ténébreuses contre l'ordre religieux ou politique, point de ces secrets, point de cet esclavage qui pèse sur les épaules des adeptes et leur ôte toute liberté individuelle, comme c'est le cas dans les sociétés secrètes. Là, règne l'amour de l'Eglise, cette charité fraternelle qui est la marque des enfants de Dieu, et le seul voile qui cache les bonnes actions est celui de l'humilité chrétienne.

Voilà les associations que nous devons, N. T. C. F., encourager, non seulement en les approuvant et en leur donnant notre estime, mais encore en nous inscrivant parmi leurs membres.

En dehors de ces pieuses Confréries, qui sont répandues par le monde entier, et qui fleurissent dans cette Ville et ce Diocèse, Montréal compte des Unions et des Sociétés éminemment recommandables.

Nous avons ici *La Congrégation de la Très-Sainte Vierge* pour les hommes, établie dans presque toutes les paroisses de cette ville et banlieue, et dans quelques paroisses de la campagne. Nous ne saurions trop exhorter tous les fidèles à s'inscrire parmi les membres de cette association vraiment chrétienne. Il semble que, plus que toutes les autres, elle offre à ceux qui en font partie un asile contre les dangers du monde, un refuge assuré contre les entraînements des idées modernes, et les garanties certaines de salut éternel. Les Congréganistes de Marie portent l'édification autour d'eux ; la bonne odeur de leurs vertus console le cœur, et donne l'espérance que la Très-Sainte Vierge n'abandonnera pas une ville qui porte son nom.

Il est beau, il est consolant le spectacle que fournissent nos églises aux jours où ces pieux congréganistes de toutes les paroisses de Montréal et de la banlieue se réunissent aux pieds des autels, où des milliers de catholiques, pris dans toutes les classes de notre société, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, forment un concert de louanges au Dieu des Tabernacles ! Des étrangers, témoins de ce spectacle, n'ont pu s'empêcher de verser des larmes d'attendrissement et d'admiration en entendant monter vers le ciel ces accents pleins de foi et d'amour, cette voix si grande et si profondément émouvante de toute une multitude animée d'un même sentiment d'amour de Dieu et de respect pour ses temples ! *Quàm bonum et jucundum habitare fratres in unum !* se sont-ils dit.

Ah ! N. T. C. F., continuons à nous ranger en rangs pressés et serrés sous les drapeaux des associations catholiques, et, si quelques-uns d'entre nous marchent déjà à l'ombre des drapeaux funèbres des sociétés secrètes, qu'ils renoncent à ces œuvres de ténèbres. Nous les exhortons instamment dans le Seigneur. Pour le salut de leurs âmes, qu'ils y perdent, pour l'honneur de la nation canadienne et catholique, pour laquelle leur adhésion aux sociétés secrètes est une tache et une honte, Nous les prions

de revenir au giron de leur véritable Mère, la sainte Eglise Romaine.

Montréal peut encore se glorifier de posséder d'autres unions et associations, où la Religion a ses entrées libres et où elle est accueillie avec bonheur par ceux qui y appartiennent.

L'*Union catholique* par exemple, et les autres sociétés du même genre, établies depuis quelques années dans notre Ville Episcopale ont droit à notre encouragement. Elles grandissent et prospèrent sous l'œil de l'Eglise, qu'elles consolent par la charité qui y règne, le respect des ministres du Seigneur, dont leurs membres sont pénétrés, et par l'esprit sincèrement catholique qui les anime. Nous souhaitons de tout cœur qu'elles prennent un développement plus considérable.

Voilà, N. T. C. F. des sociétés qu'il est de votre devoir d'encourager, parce qu'elles sont salutaires, parce que ceux qui en font partie *s'aiment les uns les autres*, suivant le précepte de Notre-Seigneur.

Ce sont là des associations qui font la force d'un pays catholique comme le nôtre. Elles groupent autour du drapeau de la Religion les hommes de cœur, les hommes de foi, les hommes convaincus et sincères, les hommes de bonne volonté ; et les encourager, y appartenir, c'est montrer que l'on comprend le bien de son pays, c'est travailler pour assurer la conservation des bonnes mœurs, en même temps qu'apporter son contingent à l'avenir de notre catholique patrie.

Il y a encore d'autres sociétés d'un autre genre, comme l'Union Saint Joseph, l'Union Saint Pierre, l'Union des Commis-Marchands et plusieurs autres, ayant un but différent des associations citées plus haut mais ayant des prêtres pour chapelains et autorisées par l'autorité religieuse. Elles ont droit à toutes nos sympathies.

Avant de terminer, N. T. C. F., nous devons vous signaler les dangers des associations ouvrières qui conduisent à des grèves. Il est bien rare que la morale et la justice puissent se rencontrer dans de telles unions, et conséquemment elles doivent être répudiées par les bons catholiques.

Vous n'ignorez pas non plus qu'aux Etats-Unis nos compatriotes sont très-exposés à se laisser prendre dans les filets des sociétés que l'Eglise ne peut pas approuver. Il est donc de votre devoir de veiller à ce que les jeunes gens ou les familles, qui vont dans ces pays, soient mis en relation avec les prêtres, qui sont chargés de les guider dans le chemin du salut, afin qu'ils soient mis à l'abri du danger. De plus, les Curés doivent avertir leurs paroissiens, lorsqu'ils émigrent chez nos voisins, de bien se tenir en garde contre ce péril.

Enfin, N. T. C. F., prions instamment et avec confiance le Maître des cœurs et des âmes de ramener à lui nos pauvres compatriotes égarés, qui ont eu le malheur de se laisser entraîner dans les rangs des sociétés secrètes, afin que tous nous n'ayons qu'un cœur et qu'une âme pour conserver la foi parmi nous, et avec la foi de nos pères l'attachement à la sainte Eglise.

A CES CAUSES, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous règlons ce qui suit :

Seront le présent Mandement et la Lettre Encyclique de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII qui l'accompagne, lus et publiés au prône des églises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au chapitre des Communautés religieuses, le premier dimanche suivant.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, sous Notre seing et sceau et le Contreseing de Notre Chancelier, ce 22 mai, fête de l'Ascension, 1884.

† EDOUARD CHS, Ev. de Montréal.
Par Mandement de Monseigneur,
T. HAREL, Ptre., Chancelier

MANDEMENT

Promulguant l'Encyclique "HUMANUM GENUS" contre la Franc-Maçonnerie.

JEAN LANGEVIN

Par la grâce de Dieu et du St Siége Apospostolique, Evêque de St Germain de Rimouski.

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse,

SALUT ET BENEDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Dès le 2 octobre 1882, dans une Circulaire dont vous avez dû avoir la lecture, Nos Chers Frères, Nous vous prémunissions contre les dangers et les ruses des sociétés secrètes, et nous vous annoncions notre intention de vous en entretenir plus au long. Depuis, à trois reprises différentes, Nous avons encore attiré l'attention de Messieurs les curés sur ce sujet si important, en les pressant de donner à leurs ouailles la traduction des décrets de nos Conciles provinciaux sur ces matières. et en leur demandant, au nom du St Siège, divers renseignements là-dessus.

Aujourd'hui, cependant, N. C. F., c'est le Souverain Pontife lui-même qui élève la voix, et, s'adressant à l'univers catholique, lui donne un avertissement solennel sur les

principes pernicieux de la Franc-Maçonnerie et des autres sociétés secrètes, qui n'en sont que des rejetons ou des allées. Il exhorte en même temps les Evêques : 1o à démasquer ces sectes dangereuses ; 2o à instruire leurs peuples sur cette question, de manière que personne ne puisse être trompé ou séduit, particulièrement la jeunesse ; 3o à s'assurer dans ce but l'aide et la collaboration du clergé, et le dévouement intelligent des laïques instruits, vertueux, et aimant la religion et la patrie. Car il ne s'agit pas seulement d'arrêter et de guérir la contagion de ces sociétés secrètes partout où elle est répandue ; mais aussi, et surtout, d'en prévenir l'extension au grand détriment des âmes.

Remarquez bien, N. C. F., que le Pape ne veut pas permettre que les pasteurs s'endorment sur ce danger si menaçant, ni qu'ils laissent les fidèles s'aveugler et se tranquilliser là-dessus. Sa lettre encyclique est envoyée dans tous les pays du monde ; ses recommandations s'appliquent à tous sans exception. Il ne distingue pas non plus différentes espèces de maçonnerie, dont les unes seraient innocentes et les autres condamnables ; non, mais il les dénonce, il les anathématise toutes. Or, quand le Souverain Pontife ne distingue pas, peut-il être loisible à des catholiques quelconques de vouloir distinguer ?

Nous allons maintenant, N C F, vous donner un résumé aussi exact et aussi succint que possible de ce magnifique document pontifical, qui a déjà retenti jusqu'aux extrémités de la terre, et produit en tous lieux une sensation extraordinaire. Tous, enfants soumis aussi bien qu'ennemis de l'Eglise, ont tressailli ; tous, ils ont senti que le Pape y traite une question vitale pour la société religieuse et la société civile.

Léon XIII rappelle d'abord que, depuis la chute d'Adam, le genre humain est partagé en deux camps, désignés par St Augustin sous les noms de la cité de Dieu et de la cité du démon. D'un côté, c'est la sainte Eglise, de l'autre, c'est l'armée de Satan. De tout temps, ces deux cités ont lutté l'une contre l'autre, la première pour faire triompher la vérité et la vertu, la seconde pour les combattre, et cette lutte n'a jamais cessé.

De nos jours, les ennemis de l'Eglise semblent s'être ligués pour l'attaquer avec plus de violence au moyen d'une société fortement organisée, celle des Francs-Maçons. Tantôt, c'est dans le secret qu'ils complotent ; tantôt, quand ils croient pouvoir le faire avec succès et sans nuire à leur sinistres projets, c'est ouvertement qu'ils trament leurs dessseins perfides. Ils en sont même rendus à publier des journaux et des brochures dans leurs intérêts. C'est ainsi que, s'ils ne jugent pas un pays suffisamment préparé à recevoir et à adopter leurs fausses doctrines, ils les dissimulent avec soin, se réservant de se démasquer plus ou moins, quand ils croient pouvoir le faire impunément.

Léon XIII énumère sept de ses prédécesseurs qui, depuis un siècle et demi, se sont élevés contre la Franc-Maçonnerie, en ont exposé les desseins pervers, l'ont condamnée énergiquement et ont prononcé contre elle les peines les plus sévères. Il renouvelle et maintient ces condamnations et ces peines, et il fait voir combien malheureusement la Franc-Maçonnerie et un grand nombre d'autres sectes qui lui sont intimement unies, ont fait de progrès alarmants et ont acquis de puissance dans le monde.

Ces sociétés pernicieuses imposent à leurs adeptes des conditions d'admission fort dangereuses et tout-à-fait contraires à la morale et à la prudence chrétiennes. Les initiés promettent de se soumettre aveuglément à tous les ordres qu'ils recevront de chefs qu'ils ne connaissent point et que, tout probablement, ils ne connaîtront jamais, et de ne dévoiler sous aucun prétexte les secrets de la société où ils entrent. Que suit-il de là, N. C. F. ?—Pour ne parler que de notre pays, il suit que les associés reçoivent, à un moment donné, l'ordre formel de former une vaste conjuration dans le but d'abandonner subitement ceux qui les emploient, et de nuire par là considérablement à ceux-ci, souvent même au bien public et au gouvernement, et d'arrêter ainsi des services importants et urgents. Ils ne se contentent pas de refuser de travailler un certain temps par jour, ou à un prix convenu, [ce pourrait bien être permis à moins d'engagements certains], mais ils gênent injustement la liberté de leurs compagnons qui ne veulent pas faire partie de la grève, et usent, ou menacent d'user, de violence à l'égard de ceux qui consentiraient à travailler à des conditions différentes. De là, stagnation des affaires, pertes, ruine pour les maîtres et pour les employés, défiance, haines mutuelles, enfin quelquefois rixes sanglantes et meurtrières : autant de conséquences funestes de ces promesses imprudentes, même de ces serments pour le moins indiscrets.

Tous les membres, sans doute, ajoute le Pape, ne sont pas également coupables, tous ne connaissent pas les fins abominables que ces sociétés ont en vue. Quelques hommes seuls, suppôts du démon, sont à leur tête et conduisent secrètement

toute l'organisation. Ce sont eux qui forment le conseil supérieur, et à peine sont-ils connus d'un fort petit nombre. Les autres ne forment qu'un troupeau de dupes, instruments aveugles dans les mains de ceux qui les commandent, et qui ont bien soin de leur dissimuler le but réel de l'association. On leur répète, on leur fait croire que c'est tout simplement une société de bienfaisance, de secours mutuel pour le temps de besoin, de maladie ou de mort, et ou ne lève qu'un petit coin du voile qui couvre les secrets desseins de la secte, à mesure que les initiés sont admis dans les grades supérieurs. Mais N. C. F., comme le dit N. S. Père, on connait un arbre à ses fruits. Si donc vous voulez apprécier la malice et le péril de ces sociétés secrètes, voyez ce qu'elles produisent partout où elles s'implantent. Voyez aussi les doctrines qu'elles cherchent à propager, les principes si faux et si dangereux sur lesquels elles s'appuient.

Leur premier principe, c'est le *naturalisme*, c'est-à-dire, la négation de tout ce qui est au-dessus de la raison humaine ; par conséquent, pour eux, ni révélation, ni Eglise, ni Pape ; ces sectaires en sont rendus à nier la providence de Dieu et jusqu'à sou existence, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, sa fin dernière, et conséquemment à rejeter tout dogme, toute loi morale. La libre-pensée, la morale libre, le culte de la raison et de la nature, voilà leur *credo ;* guerre à toute religion révélée, voilà leur cri de ralliement. Ceux mêmes qui ne veulent pas aller si loin, tombent au moins dans l'indifféreuce à l'égard de toute religion, et admettent dans ces associations tout aussi bien des athées, que des musulmans ou des payens.

Leur second principe concerne la société domestique, la famille. A leurs yeux, le mariage n'est qu'un contrat comme un autre, sans aucun sceau religieux ; un contrat transitoire, qui peut être dissous au gré, au caprice des parties contractantes, soit par un acte de divorce, soit de toute autre manière.—Ils n'attachent couséquemment aucune importance à la bonne éducation des enfants. Ils ne cherchent à s'en emparer qu'afin de pouvoir leur donner une instruction neutre, étrangère à toute notion religieuse, sentaut bien que c'est le plus sûr moyen de faire triompher leurs abominables doctrines, que de pervertir ainsi les jeunes générations.

Quant à la société civile, leur principe est non seulement la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat, mais l'assujettissement de la première au second, et pour y parvenir, la persécutiou et la confiscation. Bien plus, ils proclament hautement que la religion n'a rien à voir dans la politique, par conséquent, que l'Etat doit faire complètement abstraction de teute idée religieuse, doit être purement athée. Ils veulent nous ramener aiusi, nous ne disons pas simplement au paganisme (puisque les payens eux-mêmes introduisaient partout dans leurs gouvernements et leurs lois la notion de la Divinité), mais à la barbarie. Ils soutiennent que tous les hommes sont égaux, non seulement devant le Créateur, mais encore dans la société, de sorte qu'il n'y a ni supérieurs pour commander, ni inférieurs tenus à l'obéissance, et c'est ainsi qu'ils provoquent l'émeute, la révolution, le pillage et l'anarchie.

Comment expliquer après cela que des hommes en apparence sages et paisibles, même des princes puissants, des hommes d'Etat rusés et adroits, s'affilient à ces sociétés si dangereus s, si ennemies du bien public ? Léon XIII nous en donne la raison : c'est qu'ils se laissent tromper par les paroles mielleuses de ces sectaires, qui ont sans cesse à la bouche et sous la plume les mots enchanteurs de *liberté* et de *prospérité publique* ; c'est qu'ils se flattent d'enrayer le mouvement de ces sociétés malfaisantes, et de les maîtriser, en en faisant partie, tandis qu'en réalité ils ne servent que d'instruments inconscients pour le mal, pour l'ebranlement et le renversement de tout ordre, eutre les mains de chefs occultes, qui définitivement, dirigent tout du fond de leurs antres ténébreux, et mènent à leur gré les loges innombrables du monde entier.

Cependant Notre Illustre Pontife ne se contente pas de signaler le danger , il indique encore quelques-uns des moyens propres à le prévenir ou à le neutraliser. C'est : 1o La propagation du Tiers-Ordre de St François d'Assise, véritable école de liberté, de fraternité et d'égalité, entendues dans le sens de l'Evangile.—2o L'établissement, d'une manière appropriée aux besoins du temps présent, de ces Unions ou Corporations d'ouvriers, d'industriels et autres qui ont produit tant de salutaires effets pendant plusieurs siècles.—3o Un soin plus particulier de la jeunesse, dans les familles, dans les écoles, dans les maisons de haute éducation, afin de lui inculquer profondément de saines notions, des principes solides.—4o Une ligue de prières, dans laquelle s'enrôlent tous les fidèles eufants de l'Eglise. La prière fervente, et surtout commune, est toute puissaute sur le cœur de notre divin Sauveur.

Puisque les méchants s'associent pour

attaquer la religion et la société, sachons nous unir pour les défendre.

Telles sont, N. C. F., les principales pensées et recommandations de cette Encyclique, attendue avec impatience, depuis si longtemps, évidemment écrite sous le souffle direct du St Esprit, et destinée à un immense retentissement jusqu'aux extrémités de la terre : "*In omnem terram exivit sonus*" (Ps XVIII). Quoique notre pays soit encore l'un de ceux où la foi est le mieux conservée, et l'autorité de l'Eglise le plus respectée, on ne peut nier malheureusement que cette peste des sociétés secrètes n'y ait pénétré, et qu'à moins d'une grande vigilance de la part des pasteurs, elle n'y fasse bientôt de tristes ravages.

C'était la conviction des Pères de notre premier Concile de Québec, qui, dès l'année 1851, avertissaient tous les prêtres qu'ils ne pouvaient donner l'absolution à aucune personne qui refuserait ou négligerait de sortir de ces sortes de sociétés, et conjuraient tous les fidèles de s'en tenir éloignés. Ceux du quatrième, en 1868, auquel Nous assistions, ont cru devoir insister là-dessus, et s'affliger grandement, dans leur XIe Décret, "de ce que, sous divers prétextes, beaucoup de faux catholiques entrent dans ces sociétés. Voulant, disent-ils, autant qu'il dépend d'eux, arrêter un si grand mal, ils déclarent défendues toutes les associations où l'on promet le secret, soit avec, soit sans serment, qui ont un mauvais but, c'est-à-dire, qui sont opposées à l'Eglise, ou au gouvernement, ou à la société, et pareillement toutes celles où l'on fait témérairement la promesse ou le serment d'exécuter tout ce qui sera ordonné par les chefs de ces associations. Ils exhortent enfin tous les fidèles confiés à leurs soins, à éviter absolument et à avoir en horreur de telles sociétés, comme étant très-dangereuses pour le bien commun et la tranquillité publique, et contraires à l'autorité ecclésiastique et aux lois de la conscience."

Les Pères de notre cinquième Concile, de leur côté, en 1873, ont publié, à la suite de leurs Décrets, la Constitution de Pie IX *Apostolicæ Sedis*, dans laquelle le Souverain Pontife déclare excommuniés par le fait même, d'une excommunication réservée au Pape :

"Ceux qui donnent leur nom à la Secte des Francs-Maçons, ou à celle des *Carbonari*, ou aux autres sectes du même genre qui machinent, soit publiquement, soit clandestinement, contre l'Eglise, ou les pouvoirs légitimes, aussi bien que ceux qui les favorisent en aucune façon, et ceux qui ne dénoncent pas leurs coryphées et chefs cachés, jusqu'à ce qu'ils les aient dénoncés."

Notre diocèse est, nous le croyons N. C. F., l'un de ceux de la Province qui s'en sont le plus préservés jusqu'ici : pourtant, Nous ne pouvons Nous le dissimuler, les efforts des sociétés secrètes, affublées de noms différents, y ont déjà eu certains succès, et quelques-uns de nos catholiques ont eu l'imprudence et la lâcheté de s'adjoindre à certaines loges. Nous ne faisons donc, N. C. F., que remplir un devoir de notre charge en répondant avec empressement à l'appel du Chef des pasteurs, et en vous mettant en garde contre les agissements de ces sectes perfides, et contre les séductions de leurs agents, loups ravissants, qui se couvrent trop souvent de la peau de brebis pour séduire les fidèles et les imprévoyants : "*Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecùs autem sunt lupi rapaces : a fructibus eorum cognoscetis eos.*" (Matth. VII, 15, 16.)

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1o Notre présent Mandement sera lu au prône dans toutes les églises du diocèse où se fait l'office public, en une ou deux fois, aussitôt après sa réception. Cette lecture sera faite d'une manière très distincte et accompagnée de commentaires propres à la faire bien saisir.

2o La traduction française de l'Encyclique *Humanum genus* sera aussi lue au prône un troisième dimanche, partout où elle sera jugée nécessaire à raison des circonstances particulières de la paroisse, et Nous en chargeons la conscience des curés.

3o Les pasteurs des âmes mentionneront dorénavant dans leur rapport annuel les progrès du Tiers-Ordre de St François dans leur paroisse.

4o Ils s'efforceront plus que jamais d'étendre la belle association connue sous le nom d'*Apostolat de la prière*, pour se conformer aux injonctions de N. S. P. le Pape.

Donné à St Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre pro-secrétaire, ce vingt-deux mai, mil huit cent quatre-vingt-quatre, fête de l'Ascension de Notre-Seigneur.

† JEAN, Ev. de St G. de Rimouski.

Par Monseigneur,

F. X. Cloutier, Ptre.
Pro-Secrétaire.

MANDEMENT

DE

Mgr l'Evêque des Trois-Rivières

Publiant l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII Contre la Franc-Maconnerie.

LOUIS FRANCOIS LAFLECHE

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE, EVEQUE DES TROIS-RIVIERES, ETC.,

Au Clergé séculier et régulier; aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très-Chers Frères,

D'après la divine constitution de l'Eglise, le Pape, s'adressant comme tel à l'univers catholique, est l'écho fidèle du Verbe de Dieu, et le Verbe de Dieu est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde : *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (Joan 1-9). En autant que l'enseignement du Souverain Pontife touche à la foi et aux mœurs, il est infaillible ; et conséquemment, on doit y soumettre sa raison et sa volonté, sous peine d'être retranché de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut. L'infallibilité, ce principe constitutif de l'Eglise catholique, ce céleste apanage de l'enseignement doctrinal de son Chef visible, qui est une émanation de la sagesse et de l'amour de Dieu, est la suprême consolation de nos âmes. Avec elle, plus d'hésitations, plus d'incertitudes, mais la voie sûre, la vraie lumière, l'arrivée certaine au port du salut.

C'est donc avec bonheur, Nos Très-Chers-Frères, que Nous venons aujourd'hui, en vertu du devoir de notre charge pastorale, porter à votre connaissance une nouvelle lettre encyclique de Notre Très-Saint-Père le Pape, sur un sujet qui revêt à l'heure présente une importance exceptionnelle. Le Vicaire de Jésus-Christ, combattant pour Lui jusqu'à être dans les chaînes comme un malfaiteur, *In quo laboro usque ad vincula, quasi male operans* (II Tim. 2-9) se sert contre ses ennemis, qui sont ceux de la vérité et de la justice, d'une arme que les liens ne peuvent atteindre, *Sed verdum Dei non est alligatum* (II Tim. 2-9). Il les dénonce au monde entier ; il dévoile leurs plans perfides, la haine qui les anime, les moyens iniques qu'ils emploient ; et il oppose à leur fureur toute la force du droit et de la vertu.

Vous écouterez, Nos Très-Chers-Frères, avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission les graves enseignements contenus dans cette lettre encyclique, dont on vous donnera lecture à la suite de ce mandement ; vous pénétrerez vos âmes des importantes vérités qu'elle contient ; et, prenant en horreur les maux qu'elle signale et les ennemis qu'elle désigne, vous fuirez avec le plus grand soin les dangers qui ressortent de là pour vous, vous attachant plus fermement que jamais à la lumière de la vérité catholique et à la pratique de la vie chrétienne.

Voici d'abord une analyse de cette admirable encyclique, accompagnée de quelques commentaires et développements destinés à vous en faciliter l'intelligence, et de quelques applications à vos besoins particuliers.

I

Le Saint-Père, laissant planer ses regards sur le monde, et contemplant les deux cités rivales, dont parle St-Augustin, où sont rangés les bons et les méchants, où l'Esprit Saint d'un côté et Satan de l'autre se livrent un combat permanent, auquel l'homme doit nécessairement prendre part et dont il est l'enjeu, reconnaît qu'aujourd'hui une grande machine de guerre a été élevée dans la cité du mal ; une vaste organisation s'y est formée, dans la haine de ce qui est bien. Dans son immense réseau, elle comprend les ressources les plus actives du mal ; elle est un point de ralliement pour les soldats du désordre ; elle réunit dans un faisceau redoutable les forces les plus puissantes de l'erreur et du vice. Cette Machine de guerre satanique, c'est la Franc-Maçonnerie. " A notre époque, dit le St-Père, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des Francs-Maçons."

1o *Origine et développement de la Franc-Maçonnerie.*

Dans son premier principe, qui est la révolte contre Dieu et contre son Christ, *Adversus Dominum et adversus Christum ejus* (Ps. 2-3), la Franc-Maçonnerie remonte à Lucifer, le premier des révoltés contre Dieu et contre l'Incarnation de son divin Fils ; et sa filiation, à ce point de vue, est, comme beaucoup le prétendent,

celle des principaux hérétiques et des plus grands dévots du diable dans tous les temps : les Francs-Maçons sont dans la cité de Satan ce que sont dans le royaume de Jésus-Christ les religieux et les dévots.

Dans sa forme et ses cadres actuels, la Franc-Maçonnerie, suivant l'opinion la plus commune, remonte à l'abolition de l'ordre des Templiers, au commencement du quatorzième siècle. "Dans cet ordre, devenu riche et tout-puissant, régnèrent, peu de temps après sa fondation, des mœurs contre nature et des pratiques sacrilèges. Le Pape Clément V s'en alarma, et, de concert avec Philippe le Bel, roi de France, il l'abolit. Quelques-uns des chevaliers, hardis et aventureux, jurèrent dès lors à la Royauté et au Pape une haine implacable. Dans leurs courses errantes, ils s'arrêtèrent dans les montagnes de l'Ecosse, et, pour déguiser leurs complots, ils s'affilièrent à des corporations d'ouvriers maçons : de là leurs insignes, leurs symboles et leurs dénominations." *(Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes.)*

Pendant trois siècles, cette société de ténèbres prépara dans l'ombre les armes qu'elle voulait lever contre l'Eglise et contre l'ordre social. Enfin, au commencement du dix-huitième siècle, "sortant des ténèbres d'une conspiration occulte, elle s'élança à l'assaut en plein jour." *(Encycl Humanum genus).* Selon le Franc-Maçon Louis Blanc, à la veille de la Révolution française, la secte avait pris un développement immense ; elle était répandue dans toute l'Europe. Aussi, cette horrible Révolution fut-elle son œuvre, de même que les révolutions subséquentes qui, à diverses reprises, ont bouleversé l'Europe et le monde. Aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie, qui est la source et comme la mère de toutes les sociétés secrètes, s'étend dans le monde entier. "Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des États Modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté." (Encycl *Humanum genus*). Elle compte plus de douze mille loges et plus de vingt millions d'adhérents ; et ceux-ci, pour un grand nombre, occupent des positions, d'où ils dirigent la pensée et l'action de leurs concitoyens. C'est de ce dernier fait surtout que ressort sa puissance. Ayant réussi à s'emparer presque partout des sphères gouvernement les, elle étreint les multitudes dans un cercle de lois subversives de tout ordre, et leur arrache ainsi, avec la paix et la tranquillité, la foi et les mœurs.

2o *Condamnations portées contre la Franc-Maçonnerie.*

Dès que la Franc-Maçonnerie sortit de l'ombre de ses commencements, le Saint-Sige la signala au monde comme un très-grand danger religieux, politique et social. Clément XII, en 1738, édicta contre elle les peines les plus sévères, que confirmèrent ensuite Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII.

"Réfléchissant, dit Clément XII, sur les grands maux que ces sociétés clandestines, Nous donnent lieu de craindre, soit pour la tranquillité des Etats, soit pour le salut des âmes, après avoir pris conseil de Nos Vénérables Frères, les Cardinaux, de notre propre mouvement et la plénitude de la puissance Apostolique, Nous avons statué et décrété que les dites sociétés, assemblées ou réunions de Franc-Maçons, quelque nom qu'ils prennent, doivent être condamnées et proscrites, ainsi que nous les condamnons et proscrivons par la présente Constitution, dont l'effet doit durer à perpétuité.

A ces fins, en vertu de la sainte obéissance, Nous défendons à tous les fidèles chrétiens et à chacun d'eux en particulier, de quelque état, dignité ou condition qu'ils soient, clercs ou laïques, séculiers ou réguliers, d'établir, de protéger, de favoriser la société dite des Francs-Maçons, de la recevoir dans leurs maisons, de s'y agréger, et d'assister à ses réunions, sous peine d'excommunication à encourir par le seul fait, sans nouvelle déclaration et spécialement réservée à Nous et à Nos successeurs, en sorte que personne ne puisse en absoudre sans notre autorisation, excepté à l'article de la mort." (Cité par Mgr Ségur.)

"Tous les décrets portés, dit Léon XIII, par les pontifes romains, Nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et la tentative de la secte maçonnique ; toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte ou pour les déterminer à en sortir, Nous entendons les ratifier de nouveau tant en général qu'en particulier." [Encyclique *Humanum genus.*)

3o *Les autres sociétés secrètes sont également condamnées.*

"Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la Franc-Maçonnerie, qui

est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent." [Encyclique *Humanum genus.*]

"Toutes les sociétés secrètes, disait Pie IX, en 1876, ont porté leurs eaux dans les marécages de la Franc-Maçonnerie." Les autres sociétés secrètes sont donc, par rapport à la Franc-Maçonnerie ce que les branches sont à l'arbre, les affluents au fleuve, les satellites à l'astre. Ce seul rapport existant entre elles et une société, à laquelle il n'est pas permis de s'affilier, et qu'il est défendu de favoriser de quelque manière que ce soit, suffit à les faire tomber sous les peines ecclésiastiques. Voici, du reste, comment le Pape, Léon XII, entr'autres, les condamne formellement :

"Nous proscrivons, dit-il, à perpétuité, toutes les sociétés secrètes, tant celles qui existent que celles qui pourraient surgir dans la suite, et celles, de quelque nom qu'elles soient appelées, qui concevraient contre l'Eglise et contre les souverainetés civiles les projets que nous venons de signaler ; Nous les proscrivons sous les mêmes peines qui sont décrétées par les lettres de Nos prédécesseurs, lettres que nous avons reproduites dans Notre présente constitution, et que nous confirmons expressément." [Const. *Quo graviora*].

Ainsi donc, Nos Très Chers Frères, il n'y a pas d'illusion possible, toutes les sociétés secrètes, quelque nom qu'elles portent, sont condamnées par l'Eglise, de même que la société des Francs-Maçons. Aussi, nous ne saurions trop vous recommander de vous tenir soigneusement éloignés de ces associations, où l'on s'engage par serment à observer la loi du secret sur les choses et les actes de la société, et sur les noms des associés, où l'on se lie également par serment à obéir à des ordres que l'on ne connaît pas. Ces associations, qui cherchent ainsi leur puissance dans les ténèbres, et dans l'esclavage de l'homme, constituent dans la société des forces dont le caractère anti-social est d'autant plus dangereux qu'elles sont plus aveugles. *Omnis enim qui male agit, odit lucem et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus.* [Joan. 3-20.) "Vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres ; enchaîner à soi par les liens les plus étroits, et sans leur avoir préalablement fait connaître à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves : ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-meme." [Encycl. *Humanum genus.*]

4o *Ce qu'il faut penser du caractère de bienfaisance, que s'attribuent ces sociétés et particulièrement la Franc-Maçonnerie.*

Nous vous en prévenons, Nos Très Chers Frères, pour vous attirer dans ces associations, et compromettre ainsi gravement vos intérêts spirituels, on mettra en regard vos intérêts temporels ; on fera sonner bien haut à vos oreilles les mots de protection et de secours mutuel, de promotion, d'appui, d'avancement ; on vous présentera la Franc-Maçonnerie comme une institution aussi étrange à la politique qu'à la religion et vouée principalement à l'exercice de la bienfaisance. "Le grand intérêt de ces hommes étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes réunis ensemble pour cultiver les sciences. Ils ne parlent que de leur zèle pour le progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile." [Encycl. *Humanum genus.*]

Cette enseigne de philanthropie, Nos Très Chers Frères, que l'on place à l'entrée des loges, est une enseigne menteuse, et celui qui s'y laisse prendre est bientôt déçu. Ecoutez à ce sujet les aveux faits par quelques-uns d'entre eux : "Ne présentez jamais dans l'ordre, dit un Maçon célèbre, que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre" [*Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes.* Un autre appelle les Maçons pauvres "cette hideuse lèpre de la Franc-Maçonnerie." Un troisième s'exprime ainsi : "Le maçon mendiant est sans cesse chez vous, sur vos pas, dans vos Loges ; c'est *un génie malfaisant* qui vous obsède partout et à toute heure" [Mgr de Ségur). Un de leurs principaux journaux, le *Monde maçonnique*, écrivait dernièrement les lignes suivantes : "Si nos adversaires, les cléricaux, pouvaient mesurer l'inanité de nos efforts dans la voie de la bienfaisance pratique, ils trouveraient un bon thème à nous couvrir de ridicule."

Nous reconnaissons cependant que souvent, en effet, les Francs-Maçons exercent entre eux une protection mutuelle : ils s'entr'aident dans les affaires, dans les relations commerciales et industrielles, dans la politique, dans l'administration de la chose publique ; ils se soutiennent de leur influence réciproque dans leurs difficultés et dans leurs entreprises; ils se liguent enfin pour le succès de leur œuvre comm un

comme les méchants se liguent pour le mal. Mais il est évident qu'aucun de ces secours n'est inspiré par la charité, qui n'a jamais trouvé place dans un cœur rempli de haine pour Dieu. La charité vient de Dieu, et naît dans les âmes qui l'aiment et se rapprochent de lui. La prétendue bienfaisance maçonnique n'est qu'un moyen de propagande et d'accroissement ; on rend service en vue de sa propre utilité, ou de l'intérêt de la secte.

5o *Comment on recrute les adeptes de la Franc-maçonnerie.*

Si, pour augmenter le nombre de leurs adhérents, les Francs-Maçons ne manquent pas d'offrir à ceux qui sont peu favorisés de la fortune, l'appât d'une séduisante philanthrophie, en vertu de laquelle tout parmi eux serait réglé suivant les exigences d'une véritable fraternité, ils ne manquent pas non plus de présenter aux hommes de plaisir l'aspect des divertissements et des jouissances de la vie, aux riches et aux grands, la perspective des postes distingués, des honneurs et des dignités. Ils déploient même auprès de ceux-ci un zèle tout particulier, car les puissants de la terre leur sont grandement utiles pour l'accomplissement de leur desseins. "Le bourgeois a du bon, disait une note secrète saisie par la police romaine sous Léon XII, mais le prince encore davantage. La Haute-Vente désire qu'on introduise dans les loges maçonniques le plus de princes et de riches qu'on pourra. Ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants et aux citadins. Ces pauvres princes *feront notre affaire* en ne croyant *travailler qu'à la leur.*" [Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes.]

Quant aux catholiques, pour ne pas les effrayer, on leur dit que la Franc-Maçonnerie ne regarde pas à la religion et n'exclut aucune croyance. "Si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme, dit le Souverain Pontife, cette exception, loin de nuire au plan général de la Franc-Maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance, et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la secte. De plus, ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses ils deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à réléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion, et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses." (Encycl. *Humanum genus.*)

Un auteur bien renseigné fait connaître comme suit le mode pratique généralement adopté pour procurer des affiliés aux loges : On isole, dit-il, l'homme de sa famille, on tâche de lui en faire perdre les mœurs. Il est assez disposé par la pente de son caractère, à fuir les soins du ménage, à courir après des plaisir faciles ; il aime les longues causeries du club, l'oisiveté des spectacles. On l'entraîne, on lui apprend discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers. Après l'avoir séparé de sa femme et de ses enfants, on laisse tomber certains mots qui provoquent le désir d'être affilié à la loge la plus voisine, etc." (*Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes.)*

Ne reconnaissez-vous pas, Nos Très-Chers Frères, dans ces paroles, qui sont le fruit de l'expérience, l'œuvre de ces clubs que l'on voit malheureusement établis dans un trop grand nombre de nos villes et de nos villages ? Ces clubs n'amènent-ils pas peu à peu leurs membres à déserter la vie de famille, à fuir les soins du ménage, à perdre le temps en de longues causeries, à s'ennuyer des travaux journaliers, et à courir après des plaisirs faciles ? Il faut donc en conclure qu'ils sont des espèces de laboratoires, où l'on prépare de longue main, et à leur insu, les affiliés aux loges, en introduisant insensiblement parmi eux les goûts et l'esprit maçonniques. Oh ! Nos Très-Chers Frères, fuyez avec soin ces institutions, où vos âmes trouveraient un poison si funeste, et qui sont d'autant plus dangereuses qu'elles ont un caractère plus inoffensif en apparence.

6o *But de la Franc-Maçonnerie.*

Pour n'être pas trompé, Nos Très-Chers Frères, sur le véritable but de la Franc-Maçonnerie, il faut d'abord en bien connaître la véritable organisation. Beaucoup de personnes croient que la Franc-Maçonnerie extérieure, celle qui aujourd'hui se montre librement aux yeux du public avec ses trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître, est la seule Franc-Maçonnerie existante, que c'est là toute la Franc-Maçonnerie. Et, comme ces personnes ne voient dans les doctrines, les règlements et les pratiques, les rites et les symboles de cette Franc-Maçonnerie extérieure, rien qui leur paraisse gravement désordonné, elles se plaisent à ne voir là "qu'une association d'hommes honnêtes et estimables, qui excluent la politique et la religion de leurs travaux, qui ne désirent que le bien de l'humanité et ne s'occupent dans leurs loges qu'à le réaliser selon leur possible." (Francs-Maçons et Juifs.)

Nos Très-Chers Frères, soyez-en bien con-

vaincus, cette partie avouée de la Franc-Maçonnerie n'est que l'apparence et le masque ; elle n'est, qu'une tromperie. Dans cette organisation extérieure, qui s'étend à toutes les classes de la société, il n'y a que les dupes aujourd'hui si nombreux de la secte. Là, sont les bras vigoureux qu'à un moment donné, on met en mouvement pour exécuter une entreprise, opérer une révolution, qui a été tramée dans le secret par des chefs inconnus ; là sont les puissants dont on utilise l'influence pour la réalisation des plans cachés de la secte, là sont surtout les riches, dont les trésors sont adroitement mis à contribution, pour faciliter l'œuvre de déchristianisation et de désorganisation sociale que l'on a entreprise. Mais derrière ce masque, il y a la réalité. " Derrière la Maçonnerie anodine et ridicule des trois grades symboliques, il y a les Maçons des arrières-loges, qui forment, sous d'autres noms et avec des initiations différentes et même sans initiation, de nouvelles sociétés plus ou moins secrètes, lesquelles sont les instruments actifs de leurs desseins. Si elles réussissent, ces hauts chefs Maçons recueillent le bénéfice de leur victoire. Si leurs membres sont découverts et tombent sous la vindicte des gouvernements, la Franc-Maçonnerie déclare qu'elle n'est pour rien dans de telles entreprises, et désavoue ces scélérats. Et, à l'abri derrière elle, les initiés supérieurs et les chefs Maçonniques des degrés élevés recommenceront sous une forme ou sous une autre, leurs menées souterraines jusqu'à ce qu'elles arrivent au plein succès. " (Francs-Maçons et Juifs) Ainsi " derrière le Franc-Maçon apprenti, compagnon, maître, se cache le véritable Franc-Maçon. La doctrine avouée cache la doctrine mystérieuse ; les rites et les cérémonies grotesques cachent les trames occultes; la Maçonnerie publique cache la Maçonnerie secrète : l'une en est le bras, l'autre la tête ; l'une est menée, l'autre mène. " (Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes).

Or, quel est le but final de la Franc-Maçonnerie ainsi prise pour ce qu'elle est en réalité ? " Les Francs-Maçons, dit le Saint-Père, entreprennent de ruiner la sainte Eglise, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus-Christ " [Encycl. *Humanum genus*]. A la fin d'un article publié dans un des bulletins Maçonniques, on lit ces paroles : " La démonstration doit être faite maintenant. Tout esprit de bonne foi, après avoir pris connaissance de ce qui précède, reconnaîtra que la Franc-Maçonnerie et l'Eglise sont deux puissances contraires, qui ont toujours été en lutte depuis des siècles. L'une doit nécessairement détruire l'autre." Le but final de la Franc-Maçonnerie est donc " la destruction totale de la religion catholique et l'anéantissement absolu de l'idée chrétienne dans le monde." (Franc-Maçons et Juifs.)

7o *Erreurs prônées par les Francs Maçons*

Nos Très Chers-Frères, l'erreur s'introduisant dans le domaine des idées, amène nécessairement le désordre dans le domaine des faits. Pénétrés de ce principe, qui est en même temps une vérité de raison et d'expérience, les sectaires ne manquent pas de prôner les erreurs les plus diverses. Voulant rallier autour de leur drapeau tous les partisans du vice, et causer par là un bouleversement général dans le monde, ils se font aussi, dans l'occasion du moins, les porte étendards de toutes les fausses doctrines.

Et d'abord, ils adoptent pour leurs, et proclament bien haut, les faux principes du libéralisme si répandus en notre temps : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'exclusion de la religion de la politique et des affaires publiques, la *laïcisation* de l'enseignement, le pouvoir de l'Etat sur le lien du mariage, la souveraineté du peuple, etc., etc.

" La Franc-Maçonnerie, dit le Saint-Père, se propose de réduire à rien, au sein de la société civile, le magistère et l'autorité de l'Eglise ; d'où cette conséquence que les francs-maçons s'appliquent à vulgariser et pour laquelle ils ne cessent de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Eglise de l'État. Par suite, ils excluent des lois aussi bien que de l'administration de la chose publique la plus salutaire influence de la religion catholique."

" Les chefs du gouvernement, suivant eux, ont puissance sur le lien conjugal."

" Déjà, dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse."

" Tout pouvoir, d'après eux, est dans le peuple libre." [Encycl. *Humanum genus.*]

Mais ces doctrines libérales, condamnées par l'Eglise, ne sont admises par les francs-maçons que comme un acheminement à des erreurs plus radicales : les sectaires n'adoptent le libéralisme que comme transition entre l'enseignement catholique et l'enseignement des loges. Pour eux, ils descendent jusqu'aux conséquences du naturalisme le plus révoltant.

Le naturalisme, dogme fondamental de la Franc Maçonnerie, pose en premier prin-

cipe la souveraineté de la raison humaine ou de la nature. Pour lui, "en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi." .. "Il ne garde même plus dans leur intégrité et dans leur certitude les vérités accessibles à la seule lumière de la raison naturelle, telles que sont assurément l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme." (Encycl. *Humanum genus.*)

Relativement à l'individu, les naturalistes le soustraient à l'espérance des biens futurs et à la crainte des châtiments éternels, et le rabaissent au niveau des jouissances temporelles. N'ajoutant aucune foi à la révélation que nous tenons de Dieu, ils nient que le père du genre humain ait péché, et par conséquent que les forces du libre-arbitre soient d'aucune façon "débilitées, ou inclinées vers le mal" (Concile de Trente.) Tout au contraire, ils exagèrent la puissance et l'excellence de la nature, et, mettant uniquement en elle le principe et la règle de la justice, ils ne peuvent même pas concevoir la nécessité de faire de constants efforts et de déployer un très-grand courage pour comprimer les révoltes de la nature et pour imposer silence à ses appétits." (Encycl. *Humanum genus.*)

De là, la licence des mœurs la plus effrénée, et des désordres moraux, qui rappellent ceux du paganisme.

Relativement à la société domestique, le mariage qui en est la seule base n'est, suivant la doctrine naturaliste, "qu'une variété de l'espèce des contrats ; il peut donc être légitimement dissous à la volonté des contractants."

De là, le divorce et la ruine de la famille.

La société n'étant que le développement de la famille, et la jeunesse étant l'espoir de la société, "la secte concentre tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation."

Relativement à la société civile, le naturaliste enseigne que "Tout pouvoir est dans le peuple libre ; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'Etat, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside, soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'Etat, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'Etat doit être athée." (Encycl *Humanum genus.*)

Prétendre ainsi constituer la société civile en dehors de tout principe religieux, c'est une témérité sans exemple chez les païens eux-mêmes qui reconnaissaient la nécessité sociale de la religion. Donner pour source et pour base à l'autorité la souveraineté populaire, c'est ébranler les fondements de tous les états et de tous les empires.

8o *Conséquences pratiques de ces erreurs*

1o L'Eglise étant la dépositaire "des doctrines révélées de Dieu, aussi bien que de l'autorité établie pour les enseigner avec les autres secours donnés du Ciel en vue de sauver les hommes," avant tout, il faut paralyser son action, la réduire à l'impuissance et détruire même entièrement cette société, qui est d'institution divine. Voilà pourquoi, le Siège Apostolique est dépouillé de son pouvoir temporel, et son autorité spirituelle livrée à toutes sortes d'entraves; "les restes des biens ecclésiastiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils"; nombre de lois sont portées contre le clergé, pour diminuer le nombre de ses membres et le priver de ses moyens indispensables d'action et d'existence ; "les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées"; et toutes ces mesures de persécution n'attendent que la faveur des circonstances pour être poussées dans leurs dernières conséquences, qui sont la ruine complète.

2o L'individu étant soustrait aux principes mêmes de l'honnêteté naturelle, on multiplie et l'on met à sa portée tout ce qui peut flatter ses passions, "journaux et brochures dont la réserve et la pudeur sont bannies ; représentations théâtrales dont la licence passe les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent, avec un cynisme révoltant, les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui *le réalisme* ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'amour du plaisir." [Encycl *Humanum genus.*]

3o Le mariage n'ayant plus son caractère religieux et sacré, et la loi divine, qui pourvoit à ce que les unions conjugales ne soient pas dissoutes, étant mise de côté, "la constitution de la famille sera en proie au trouble et à la confusion ; les femmes seront découronnées de leur dignité ; toute protection et toute sécurité disparaîtront pour les enfants et pour leurs intérêts. L'éducation est enlevée au père de famille, à la direction de l'Eglise et livrée à l'Etat sans Dieu.

4o Les erreurs que l'on proclame au sujet

de la société civile, "menacent les Etats des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; lâchez la bride aux passions populaires ; brisez tout frein, sauf celui des châtiments, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions ; tel est, il est vrai, le but avéré, explicite, que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes ; et la secte des Francs-Maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins, et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles." [Encycl *Humanum genus.*]

II

Le Souverain Pontife, Nos Très-Chers Frères, dans le désir ardent qu'il a d'empêcher la perte éternelle des âmes qui lui sont confiées, de défendre et d'accroître le royaume de Jésus-Christ, dont il est le chef et le gardien, ne se borne pas à "signaler le péril et à dénoncer les adversaires"; il veut encore "opposer toute la résistance possible à leurs projets et à leurs industries." Voilà pourquoi, après avoir démasqué la Franc-Maçonnerie, après avoir dévoilé ses tendances, son but et ses moyens d'action, il indique les armes dont il convient de se servir pour la combattre et les forces qu'il lui faut opposer.

Les camps sont désormais bien tranchés : c'est l'Eglise de Jésus-Christ d'un côté, et l'Eglise de Satan de l'autre. De même que celle-là couvre de son drapeau divin toute la société des bons ; celle-ci veut rallier sous son infernal étendard la société entière des méchants.

L'antagonisme est direct, et la lutte sera incessante jusqu'au jour où l'église catholique, en vertu de ses promesses d'immortalité et de la force divine qui la soutient, triomphera définitivement de son ennemi juré.

La Franc-Maçonnerie voulant enlever du monde la vie chrétienne, pour ramener la société aux principes et aux mœurs du paganisme, le Pape lui oppose celles des institutions de l'Eglise, qui sont le plus propres à répandre et à conserver dans les diverses parties du corps social cette vie chrétienne, sans laquelle il n'y a pour lui ni repos, ni jouissance véritable. L'amour du siècle, qui renferme tous les amours désordonnés, étant porté à son dernier degré de développement par les doctrines naturalistes des Francs-Maçons, l'amour de Dieu, qui comprend tous les amours légitimes, sera ravivé, entretenu, développé par les enseignements les plus purs du christianisme.

Examinons successivement ces divers antidotes suggérés par le Pontife Suprême.

1o *Le Tiers-Ordre de la Pénitence*

Le Tiers-Ordre, Nos Très-Chers Frères, a été fondé au commencement du 13me siècle, par le séraphique St François, patriarche d'Assise.

Le besoin social, qui l'a fait naître, reparaît aujourd'hui avec toute sa force. Aujourd'hui, comme alors les pays chrétiens, le monde entier est envahi "par la fièvre ardente de l'or, par le goût du luxe, des fêtes somptueuses, avec leur cortège de dissolutions et de débauches." Les hommes oublient de nouveau que la figure de ce monde passe, et qu'ils passent avec elle ; que les biens périssables de cette vie ne méritent pas de fixer leurs affections, qui doivent rester attachées aux biens impérissables de la vie future ; que les jouissances d'ici-bas préparent des tourments éternels, de même que les souffrances passagères du temps procurent une récompense qui n'a pas de fin. Le Tiers-Ordre les rappellera à leur vocation céleste, et leur fera suivre en toute sûreté la voie qui conduit au port de salut.

Son esprit se définit en trois mots : humilité, pénitence, pauvreté.

Participant à la fois de la vie monastique et de la vie du monde, il a pour but de "faciliter aux personnes de l'un et l'autre sexe, retenues dans le siècle, la pratique des vertus religieuses, en leur en assurant les bénéfices spirituels."

Trois grandes passions retiennent l'homme dans l'esclavage du démon, et l'empêchent de conquérir la liberté des enfants de Dieu : l'orgueil, la sensualité, le désir des richesses. Les vertus d'humilité, de pénitence et de pauvreté sont le contre-poids de ces passions. De ces vertus, tout chrétien doit pratiquer ce qui est de précepte ; le tertiaire embrasse de plus ce qui est de conseil ; le religieux va jusqu'à se faire une obligation de ce qui est conseillé. La vie du tertiaire est donc un moyen terme entre la vie du religieux et celle du simple chrétien ; sa règle morale est le milieu entre le précepte évangélique et l'obligation des vœux monastiques.

Accessible, du reste, à tous les états de vie, à toutes les conditions et à tous les

rangs de la société, le Tiers-Ordre fait refleurir partout les vertus de Jésus-Christ, sur les marches du trône comme dans l'humble chaumière, dans la société civile comme au foyer domestique. A tous il présente les véritables livrées du disciple de Jésus-Christ, les vrais caractères de celui qui, ne se reconnaissant pas ici-bas de demeure permanente, s'achemine sûrement vers la céleste patrie.

Nous vous recommandons fortement, Nos Très-Chers Frères, en autant qu'il vous sera possible de le faire, de vous enrôler avec courage sous cette bannière de St-François, que le chef de l'Eglise élève aujourd'hui aux regards du monde entier. Vous y trouverez, par le détachement des choses de la terre, le calme et la consolation de votre vie, et une espérance plus solide de l'éternelle félicité. Ne perdez pas de vue que ses avantages spirituels sont immenses, et que ses règlements et ses pratiques sont devenus, par sa nouvelle constitution, d'un accès facile à la généralité des personnes.

Un cri satanique retentit aujourd'hui par tout l'univers : Liberté, Egalité, Fraternité ! C'est le signal de la révolte contre l'autorité et contre l'ordre social. Dans le Tiers-Ordre, dit le Saint-Père, vous trouverez " la liberté des enfants de Dieu, au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres iniques qui s'appellent Satan et les mauvaises passions. Vous trouverez la fraternité qui nous rattache à Dieu, comme Créateur et Père de tous les hommes. Vous trouverez l'égalité qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire, de la variété des conditions et des devoirs de la vie, une harmonie admirable et une sorte de merveilleux concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile." (Encycl. *Humanum genus.*)

2o *Les Corporations ouvrières et la Société de St Vincent de Paul.*

Nos Très-Chers Frères, l'inégale répartition des biens terrestres entre les hommes, est un problème que le christianisme seul a pu résoudre complètement. Les hommes égaux devant Dieu par leur origine et leur destinée, relevant tous de la même justice et de la même miséricorde infinies, sont cependant inégalement favorisés des biens de la fortune. N'y a-t-il pas là une atteinte aux perfections divines ? Quel est en cela le plan providentiel ? Quelle est la solution de ce problème ? La pratique de la charité, cette vertu qui vient du Ciel, *Caritas ex Deo est* (1 Joan. 4-7,) sans laquelle rien n'est utile, *Si... caritatem non habuero nihil mihi prodest* (1 Cor. 13-3): voilà le plan de la Providence. Que les classes riches déversent leur superflu sur les classes pauvres, voilà la solution du problème. Le riche doit faire l'aumône au pauvre : *Fili, elemosynam pauperis ne defraudes* (Eccl. 4-1) ; le pauvre doit bénir son indigence *Pauper et inops laudabunt nomen tuum* (Ps 73-21) et recevoir avec reconnaissance le secours du riche.

Les socialistes raisonnent autrement. Les hommes, disent-ils, sont égaux entr'eux à tout point de vue, et ils n'ont aucune sanction de leurs actes à attendre au-delà de cette vie : donc, qu'ils se partagent en commun les biens d'ici-bas, qu'ils se les disputent en vertu du droit du plus fort.

Comme antidote à ces erreurs et comme remède à ces maux, le Souverain-Pontife veut rétablir le riche et le pauvre dans leurs vrais rapports mutuels, ceux que le Créateur leur a donnés ; et, en conséquence, il recommande l'établissement de " corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs " corporations, ajoute-t-il, qui doivent être " appropriées aux besoins du temps présent."

Pour bien comprendre, Nos Très-Chers Frères, ce que doivent être et ce que peuvent faire ces corporations, saisissez bien ces notions fondamentales.

On entend par *richesses* toutes les *choses matérielles qui peuvent satisfaire les besoins de l'homme.*

Le travail de l'homme est la principale source de la richesse individuelle et sociale.

Ce travail peut se faire individuellement, l'ouvrier mettant ses seules forces en action, ou corporativement, des forces multiples étant unies par l'association. Historiquement, le travail a été corporatif avec les siècles chrétiens ; dans les sociétés modernes, il est avant tout libre dans les procédés de la production et dans le mode et la mesure d'offrir les produits aux consommateurs.

Ces deux systèmes ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. L'association, qui centuple la puissance du travail, peut devenir un instrument de monopole, et éteindre les ressources individuelles ; la liberté du travail et de la concurrence, qui excite l'énergie et la persévérance des travailleurs et perfectionne les procédés de la production, conduit quelquefois, soit au monopole industriel, en faisant disparaître la petite industrie, soit à des entreprises factices, qui réussissent à supplanter et à anéantir des entreprises honnêtes. Sans le frein moral, le système

réglementaire du moyen âge, et la production des richesses par le régime de 1791, aboutissent tous deux à des désordres, qui ont un retentissement dans tout le corps social.

En fait, les corporations ouvrières ont maintenu, pendant sept siècles, l'union et la confraternité entre les travailleurs ; "elles ont empêché toute grève, toute émeute, toute collision grave entre les maîtres et les compagnons." On doit aux corporations, dit M. Larousse, cet immense avantage d'avoir su réhabiliter le travail et d'avoir relevé les professions industrielles. Refuge des faibles contre les forts, elles assuraient en outre à toute une classe de citoyens une protection efficace, prenaient soin de leurs veuves, de leurs orphelins, de leurs vieillards, exerçaient une censure morale sur les apprentis, les compagnons et leurs propres membres, et, en général, satisfaisaient à tous les besoins sociaux.. Ce n'est que plus tard que des dispositions restrictives et rigoureuses aboutirent à des exclusions tyranniques (Hist. des classes ouvrières).

La liberté du travail, d'un autre côté, a donné occasion au prétendu droit du travail, c'est-à-dire à "la prétention d'exiger de la société qu'elle *fournisse du travail et distribue des salaires à tous les hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement.*" C'est cette prétention qui "a fait créer les ateliers nationaux : c'est elle qui s'est transformée plus tard en revendication du droit *à l assistance* ; c'est elle qui est au fond de tous les systèmes socialistes." C'est de là que viennent, grâce au relâchement des mœurs industrielles, les ligues secrètes d'artisans et d'ouvriers, les grèves communistes si fréquentes de nos jours.

Voici quelle était l'organisation des corporations du moyen âge :

"*Ces corporations étaient des associations de tous les artisans d'une même ville exerçant la même profession.*

Elles eurent pour but d'abord, de se défendre par leur union contre les violences des guerriers, puis d'activer, d'assurer et de régulariser la production des richesses.

Il y avait autant d'associations que de corps de métiers. Dans chaque ville, on rencontrait la corporation des bouchers, des épiciers, des boulangers, des merciers, etc, etc. On distinguait parmi elles, surtout à Paris, six grands corps, qui prenaient la tête dans les cérémonies publiques.

Le personnel de ces corporations comprenait à la fois les *maîtres*, les *compagnons* ou ouvriers, et les *apprentis*. C'était, on le voit, l'un des toutes les forces vives de la production. A côté de chacune de ces associations, se trouvait la *Confrérie*, qui était l'union religieuse, de sorte que chaque corporation ouvrière avait sa chapelle et son patron spécial. La corporation unissait ainsi les forces matérielles, et la confrérie les forces morales. Parfois, plusieurs corporations ne formaient qu'une seule confrérie, mais c'était l'exception.

A la tête de tous les corps de métiers se trouvaient des *Syndics librement élus chaque année*, choisis parmi les plus habiles et les plus honnêtes, et chargés de la discipline intérieure. Ils avaient aussi d'autres fonctions plus importantes.

Ces corporations prenaient le titre de *maîtrises* et *jurandes* dès qu'elles avaient obtenu du pouvoir royal la sanction de leurs réglements et le droit d'élire leurs *Jurés*, gardiens des privilèges, règles et usages du métier.

Elles n'avaient aucun droit politique, aucune faveur sociale, aucun droit de représentation dans les Etats-Généraux ou provinciaux. Elles vivaient dans l'ombre et dans le silence." [Hervé-Bazin].

De telles associations, ainsi placées "sous la tutelle de la religion" et "appropriées aux besoins du temps présent", suivant l'expression du Souverain Pontife, feraient un contre-poids efficace aux associations secrètes de travailleurs, qui sont les annexes de la Franc-Maçonnerie.

La société de St. Vincent de Paul, nos Très-Chers Frères, a attiré ici l'attention spéciale du St. Père, nous lui devons conséquemment tous nos encouragements. En effet, parmi cette perpétuelle et luxuriante floraison d'œuvres de bienfaisance et de charité, qui émaillent le champ de l'Eglise Catholique, il n'en est peut-être pas, qui ait une portée sociale plus grande et plus élevée. Le but des Conférences est la sanctification de leurs membres par le soin temporel et spirituel des pauvres. Cette œuvre est une des plus belles manifestations de la charité de Jésus-Christ. Regardez, en effet, le cercle qu'elle embrasse. Ce n'est pas seulement une classe d'indigents, ce sont tous les indigents. Ce n'est pas seulement une situation du pauvre, un côté de sa misère, une période de sa vie ; c'est le pauvre en toutes ses pénibles situations, c'est le malheureux à tous les moments de son existence, c'est l'ensemble si varié et si étendu des misères humaines. Le Conférencier de St Vincent de Paul prend le pauvre à son berceau, développe ses forces naissantes, soutient ses premiers pas ; il lui procure l'éducation et l'instruction, le forme au travail, lui prépare une place au banquet de la société ; dans les luttes de la vie, il est

là pour le soutenir, il le relève de ses chûtes, l'encourage au bien, l'affermit dans le succès, et le rassure dans ses craintes ; et lorsque les jours du pauvre seront sur leur déclin, lorsque ses pas s'achemineront vers la tombe, c'est encore sur le fils de St Vincent de Paul qu'il s'appuiera, c'est en lui qu'il puisera la force dont il a besoin pour les dernières épreuves et pour les combats des derniers moments. La mort même ne sera pas le terme de ces sollicitudes du disciple d'Ozanam pour le membre souffrant de Jésus-Christ. Il faut encore à ce dernier les prières de l'Eglise, les cérémonies si consolantes du culte sacré, puis le repos dans une terre bénite, à l'ombre de la croix qui a sauvé le monde et qui protège l'empire de la mort : tout cela lui sera donné au nom de Celui qui, possédant toutes les richesses, a voulu naître pauvre et n'avoir pas où reposer sa tête.

C'est ainsi, Nos Très Chers Frères, que la société de St Vincent de Paul, par la grande variété de ses œuvres, embrasse toute l'existence du pauvre, et c'est dans l'accomplissement de ces dévouements sublimes que ses membres trouvent leur sanctification et leur mérite si excellent devant Dieu. Nous ne saurions trop vous exhorter, à l'exemple du Souverain-Pontife, à fonder ou à entretenir les Conférences au milieu de vous ; tenez à honneur à faire vous-mêmes partie de ces conférences, au degré de zèle et d'action que comportent les exigences de votre état.

3o *Les œuvres ayant trait à l'éducation de la jeunesse et à la formation du Clergé.*

N. T. C. F., en présence des envahissements aujourd'hui constants du pouvoir civil dans le domaine de l'éducation, à la vue des efforts que l'on fait pour bannir la religion de l'enseignement, on comprend la sagesse et l'opportunité de ces paroles du Souverain-Pontife : " Nous recommandons avec une nouvelle instance à votre foi et à votre vigilance la jeunesse, qui est l'espoir de la société. " Il devient aussi nécessaire de vous rappeler en peu de mots, la doctrine de l'Eglise en cette matière si grave de l'éducation.

L'éducation est la formation de l'homme, c'est-à-dire le développement de ses facultés physiques, morales et intellectuelles.

La loi naturelle fait un devoir aux parents, qui ont donné le jour aux enfants, de leur donner aussi l'éducation. La loi chrétienne donne à l'Eglise la charge de veiller à ce que les parents remplissent leur devoir à cet égard. L'Etat a le devoir de protéger l'Eglise et les parents dans l'accomplissement de cette œuvre.

Les devoirs et les obligations des parents, de l'Eglise et de l'Etat, en matière d'éducation, s'harmonisent donc parfaitement dans un exercice simultané.

En second lieu, la formation de l'homme doit être en rapport avec sa fin.

Or la fin de l'homme, c'est Dieu.

Donc, la religion, qui exprime ce rapport de l'homme avec Dieu, est essentielle à l'éducation : l'éducation sans religion n'est pas l'éducation.

Si l'Etat se fait éducateur, il usurpe les fonctions des parents ; s'il s'empare de la direction de l'éducation, il usurpe les fonctions de l'Eglise.

Si un gouvernement, dit Son Eminence, le cardinal Manning, rejetant toute religion de son action publique et de l'éducation populaire, s'arroge néanmoins le droit de s'ingérer dans ce qui concerne les écoles, leurs maîtres et leurs livres, il y a là une tyrannie pédagogique. Dans un tel système, l'Etat ne s'est pas seulement soustrait à l'influence sacerdotale, il a usurpé les droits des parents : c'est la double usurpation de la mission de l'Eglise et de l'autorité des pères et des mères."

Voilà, Nos Très-Chers Frères, les vrais principes à suivre dans l'éducation de la jeunesse.

Parents chrétiens, veillez avec un soin jaloux à ce que vos obligations sous ce rapport soient parfaitement remplies. Formez de bonne heure le cœur de vos enfants à la pratique de la vertu, et éclairez leur intelligence par les enseignements de la religion et de la morale chrétienne. Après avoir donné vous-mêmes, avec toute l'attention dont vous êtes capables, l'éducation du foyer domestique, lorsque vous devrez confier à des maîtres ou maîtresses le soin de continuer cette œuvre, ne souffrez de la part de ces remplaçants de vous-mêmes rien qui soit contraire aux règles d'une éducation vraiment chrétienne. Pour la direction en toute cette œuvre, laissez toute liberté à l'Eglise dans la personne de ses pasteurs.

" L'Eglise ne revendique la direction de l'éducation que parce que celle-ci est dans son essence la formation religieuse des enfants sous l'influence de la loi et de la morale chrétienne." (Cardinal Manning).

Il est évident que vous ne devez pas reculer devant les sacrifices d'argent nécessaires pour procurer à vos enfants de bonnes écoles, tenues avec ordre et piété, où ils se prépareront à devenir de bons sujets pour la société, et en même temps des élus pour le ciel. *Adolescens, juxta*

viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ. Le jeune homme suit sa voie : lors même qu'il sera vieux, il ne s'en écartera pas. (Prov. 22-6).

Dans le but de mieux remplir le désir du Saint-Père, en ce qui concerne cette œuvre de l'éducation, comme aussi son désir relativement à la formation du clergé, Nous attirons toute votre attention sur une association que nous avons à cet effet établie au milieu de vous ; l'association de St François de Sales. Cette association "est pour les pays catholiques ce qu'est la Propagation de la Foi pour les pays infidèles, ou si l'on veut, une sorte de Propagation de la Foi à l'intérieur, suivant un mot de Pie IX, qui l'a particulièrement approuvée et bénie.

Elle poursuit son but, aidée par les prières des associés, et par une légère contribution pécuniaire de leur part, en fondant, soutenant et développant les œuvres qui ont pour objet l'éducation chretienne de la jeunesse, en combattant la mauvaise presse par la diffusion des bons livres, etc., etc., suivant les besoins des lieux."

Dans ce diocèse, nous l'avons spécialement établie dans le but de soutenir le Grand-Séminaire, et d'aider les ecclésiastiques pauvres à poursuivre leurs études théologiques. Tous les catholiques du diocèse sont donc grandement intéressés à cette œuvre, car il leur importe beaucoup, surtout dans le temps présent, d'avoir au milieu d'eux des prêtres aussi remarquables par leur science et leurs lumières que par la vertu. La contribution de dix centins par année que nous vous demandons pour cela, vous paraîtra un bien léger sacrifice, si vous considérez l'importance du résultat que vous obtenez par ce moyen, et les nombreuses faveurs spirituelles que vous recueillez en retour de votre générosité.

4o *La ligue de prières et d'action.*

Enfin, Notre Très-Saint Père le Pape, rappelant que "nos communs labeurs pour arracher du champ du Seigneur les semences pernicieuses, qui y ont été jetées, seraient tout à fait impuissants si, du haut du ciel, le Maître de la vigne ne secondait nos efforts," invite tous les gens de bien à s'unir entr'eux à l'instar des ennemis de l'Eglise, et à former "une immense coalition de prières et d'efforts."

Cette ligue de prières, Nos Très-Chers Frères, est déjà organisée parmi vous ; c'est la Ligue du Cœur de Jésus, l'Apostolat de la Prière.

Son but se trouve exprimé dans sa devise : *Adveniat regnum tuum,* Que votre règne arrive ; que le règne de Dieu se maintienne et se développe là où il existe déjà ! qu'il apparaisse là où il n'a pas encore versé ses bienfaits !

L'amour du Cœur de Jésus est le principe de la rédemption du monde, *Propter nimiam charitatem suam, quâ dilexit nos,* (Eph. 2-4) ; il est aussi le principe de notre sanctification, *Semper vivens ad interpellandum pro nobis* (Hebr. 7-25]. Le Cœur de Jésus vit au plus haut des cieux, à la droite du Tout-Puissant ; il vit au saint tabernacle, dans le sacrement de son amour; et il intercède constamment, auprès de Dieu le Père, pour le salut du genre humain.

L'Apostolat de la Prière réunit ses associés autour du Cœur de Jésus ; et là, unissant leurs vœux à sa prière divine, ces âmes ferventes intercèdent avec lui pour la grande cause du monde. Elles offrent non-seulement leurs soupirs ardents, mais encore leurs actions, leurs souffrances de chaque moment, l'ensemble de leurs journées et de leur vie. Ces mérites, quoique faibles en eux-mêmes, deviennent tout puissants par leur union avec les souffrances et les mérites infinis du Cœur adorable de Jésus, et il en résulte une force d'intercession dont la puissance n'a pas de bornes.

L'Apostolat fait encore de ses associés autant d'amis du Cœur de Jésus, et en vertu de cette amitié, qui identifie leurs intérêts avec ceux du Sauveur, ils deviennent autant d'apôtres pour répandre partout le feu de l'amour divin, *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur* (Luc, 12-49]. Ils prennent en main la cause du divin Cœur, la défendent contre leurs propres ennemis intérieurs, et la soutiennent de leur zèle et de leur influence, auprès de leurs familles, de leurs parents, de leurs amis, de tous ceux avec lesquels ils entrent en rapport.

L'Apostolat, au moins dans son premier degré, le seul essentiel, a cela de particulier qu'il n'impose pas à ses membres de nouvelles pratiques de piété proprement dites ; mais il s'approprie toutes celles qui existent déjà, et les tourne vers son but, sans rien enlever de leur caractère et de leur but particuliers. C'est un esprit, qui anime tout d'une nouvelle vie, celle de l'amour divin ; c'est une intention qui dirige toutes les œuvres du chrétien vers la gloire de Dieu, le triomphe de l'Eglise et le salut du monde ; c'est un motif, qui fait de notre vie entière une prière, et une prière apostolique. Offrir chaque jour toutes ses actions, ses prières et ses souffrances aux intentions du Cœur de Jésus : voilà la seule pratique essentielle ; y joindre une dizaine du chapelet aux mêmes intentions : voilà la con-

dition du second degré : la Communion réparatrice une fois la semaine ou le mois : voilà le troisième degré.

En vertu de l'union de toutes les œuvres qu'il opère dans le Cœur du divin Sauveur, il fait appliquer à la lettre cette parole de l'Apôtre St Paul, qui est le résumé de la vie chrétienne : *Sive ergo manducatis, sive bibetis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite*, soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez toute autre chose, faite tout pour la gloire de Dieu. (1 Cor. 10-31.)

En nous unissant à Jésus-Christ par l'intention de l'esprit et par le désir du cœur, et surtout en nous incorporant à Lui par la sainte communion, il nous rend effectivement ses membres vivants, *Membra sumus corporis ejus* [Eph. 5-30) ; de même qu'en nous faisant travailler en Jésus-Christ au bonheur de nos semblables, il nous fait réellement membres les uns des autres, *Sumus invicem membra* [Eph. 4-25].

Au reste, l'Apostolat réunit dans son objet le Cœur Sacré de Jésus, le Cœur Immaculé de Marie et St Joseph, ami du Sacré-Cœur, c'est-à-dire la Ste Famille toute entière, qui, en ces derniers temps, revient sur notre terre désolée, pour y présenter de nouveau le type de la famille, et reconstituer ainsi la société chrétienne.

Soyez tous, Nos Très Chers Frères, dans ce corps d'élite de l'armée du Seigneur, dans cette Ligue du Corps de Jésus, qui compte aujourd'hui plus de treize millions d'associés, répandus par tout le monde ; soyez-y au moins dans son degré essentiel, qui ne vous impose en réalité d'autres obligations que vos obligations de chrétiens, auxquelles vous ajoutez, par une seule intention, un caractère apostolique.

A cette union de prières dans le Cœur de Jésus, il faut, pour répondre aux vues et au désir du Saint Père, joindre "une coalition d'effets." Comment doit-elle s'opérer ?

"L'œuvre est immense, dit le Pontife Suprême en s'adressant aux Evêques du monde entier ; pour l'accomplir, vous aurez avant tout l'aide de la collaboration de votre clergé, si vous donnez tous vos soins à le bien former et à le maintenir dans la perfection et la discipline ecclésiastique et dans la science des saintes lettres.

"Toutefois, ajoute-t-il, une cause si belle et de si haute importance appelle à son secours le dévouement intelligent des laïques, qui unissent les bonnes œuvres et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie. Mettez en commun les forces de ces deux ordres, et donnez tous vos soins à ce que les hommes connaissent à fond l'Eglise catholique et l'aiment de tout leur cœur."

Le programme est bien tracé, Nos Très-Chers Frères, c'est l'union de vos efforts à ceux de votre clergé et de votre évêque. L'Evêque est dans son diocèse le Représentant du Pape ; les prêtres sont ses aides. Un peuple uni à son clergé, rattaché par lui à son Evêque, et par son Evêque au Pape : voilà la condition véritable de toute vraie portion du troupeau de Jésus-Christ. Voilà aussi la condition du succès dans la lutte pour le bien.

Pour vous qui êtes une portion du peuple canadien, l'expérience revêt ici une autorité spéciale. Qui a fait surtout le peuple canadien fort et puissant comme il l'est ? Qui l'a pris à son berceau, l'a fait grandir, l'a soutenu dans les obstacles qu'il a eu à rencontrer et les persécutions qu'il a subies? Qui a sauvé sa nationalité du naufrage, en sauvegardant sa religion, sa langue et ses institutions ? L'examen impartial de l'histoire répond : ce sont ses missionnaires, ses évêques et ses prêtres.

Aujourd'hui que notre société, engagée dans la voie des sociétés européennes, est exposée aux mêmes dangers et se trouve en face des mêmes périls, il faut chercher le salut où nous l'avons toujours trouvé : dans l'union du peuple avec son clergé.

Restez donc, Nos Très-Chers Frères, bien attachés à vos pasteurs ; suivez fidèlement leur direction ; secondez les efforts de vos prêtres dans les œuvres qu'ils entreprennent, dans les causes dont ils se font les défenseurs, vous rappelant toujours que le dévouement à vos plus chers intérêts préside à leurs travaux, et qu'ils reçoivent eux-mêmes de l'autorité supérieure une direction sûre et efficace.

Outre les œuvres que nous avons déjà mentionnées, et qui vous concernent d'une manière spéciale, nous devons vous en recommander encore une autre, dont l'importance ne saurait vous échapper : nous voulons parler de la bonne presse.

La presse est dans notre temps une grande puissance, et l'une des forces sociales les plus actives. Mise au service du mal, elle exerce les plus tristes ravages dans la société ; tournée au bien, elle produit les plus consolants résultats.

Si vous devez rejeter loin de vous les mauvais journaux, et tous les livres et brochures, qui offensent la foi et les mœurs ; si vous devez de même bannir de votre compagnie et de vos familles, les publications à tendances dangereuses, les feuilles sans couleur religieuse, trop légères et d'une morale relâchée ; par contre, devez-vous encourager les bons journaux et les saines pu-

blications, qui s'appliquent à répandre partout la lumière de la vraie doctrine, et à faire obstacle aux progrès du mal.

Pie IX a déclaré la presse catholique une "œuvre pie", qui demande encouragement et support comme toutes les œuvres de ce genre. Léon XIII, dans une audience, en date du 23 février 1879, a prononcé ces paroles : "Puisque c'est une coutume universellement répandue, et qu'il y a nécessité, pour ainsi dire, de publier des journaux, les écrivains catholiques doivent travailler surtout à appliquer à la société civile et à la défense de l'Eglise, les moyens employés par les ennemis pour la perte de l'une et de l'autre.

C'est assez dire, Nos Très-Chers Frères, que vous ne devez pas fermer les yeux sur une œuvre, qui est devenue d'une si grande utilité, et qui souffre en même temps des difficultés si nombreuses. Nous croyons devoir répéter ici quelques-unes des sages paroles, que les évêques des Etats-Unis réunis récemment à New-York, adressaient à leurs ouailles à ce sujet : "Nous avons plusieurs journaux et revues catholiques ; mais combien le soutien qu'on leur accorde est insignifiant."

"Vous vous plaignez souvent du manque d'intérêt de ces publications ; mais à qui la faute ? Encouragez davantage les éditeurs et les écrivains par votre patronage, et ils seront bien vite en état de vous fournir une lecture plus intéressante.....

"Si chaque famille catholique s'abonnait à un ou deux journaux catholiques, vos enfants sauraient comment répondre aux objections spécieuses qu'on formule souvent contre la foi, les difficultés seraient résolues et les doutes écartés. Il n'y a pas de famille assez pauvre pour ne pas pouvoir s'abonner, en faisant un peu d'économie au besoin, au moins à un journal catholique."

Enfin, Nos Très-Chers Frères, l'heure actuelle est digne de votre plus sérieuse attention. Le Vicaire de Jésus-Christ, gardien de la vérité et de l'ordre dans le monde, a élevé la voix pour signaler le danger et imprimer le commandement ; soyons dociles à ses volontés.

Il désigne des ennemis, et prescrit de les combattre ; répondons sans hésiter à son appel.

La vie de l'homme sur la terre est un combat continuel, *Militia est vita hominis super terram* [Job. 7-1] ; aujourd'hui plus que jamais tout chrétien doit être soldat et lutter vaillamment pour les droits de l'Eglise et de Dieu. Les armes avec lesquelles on est toujours victorieux, sont la prière dans la confiance en Dieu, la parole dans la vérité, et l'action dans la justice ; le bouclier qui préserve de tous les coups, c'est la patience. Combattons ainsi jusqu'au jour où il plaira au Souverain Maître de la vie, de nous rappeler à lui et de nous mettre en possession de la récompense promise à ceux qui auront été fidèles jusqu'à la fin. Puissions-nous alors répéter en toute justice avec l'Apôtre St Paul : *Bonum certamen certavi*, J'ai combattu le bon combat [2 Tim. 4-7], *cursum consummavi*, j'ai terminé ma course [2 Tim. 4-7], *fidem servavi*, j'ai conservé la foi [2 Tim. 4-7] ; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice, que le Seigneur m'a promise pour le jour de son jugement, *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex* [2 Tim. 4-8].

Sera le présent mandement lu et publié en deux ou trois parties au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, les premiers dimanches après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, en Notre Palais Episcopal, sous notre seing, le sceau du Diocèse et le contre-seing de Notre Vice-Chancelier, le vingt-neuvième jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, en l'octave de l'Ascension de Notre-Seigneur.

† L. F., Ev. des Trois-Rivieres.

Par ordre,

J. F. Beland, Ptre.
Vice-Chancelier.

OUVRAGES A CONSULTER :

SUR LA FRANC-MAÇONNERIE ET LES SOCIETES SECRETES

1o Les sociétés secrètes et la société, par N Deschamps, (continué par M. Claudio Jannet) 3 vols.

2o Les sociétés secrètes et la société, par l'auteur du *Monopole universitaire*, 2 vols.

3o Francs-Maçons et Juifs, par de Saint-André, 1 vol.

4o La Franc-Maçonnerie dans la Province de Québec, par Jean d'Erbrée, 1 vol.

5o Opuscule à répandre parmi le peuple —celui de Mgr de Ségur et ceux de la société générale de librairie—Victor Palmé, à Paris.

SUR LE TIERS-ORDRE

1o Le Tiers-Ordre de St-François, par l'abbé H. Baril—(*Ce petit Manuel, très peu dispendieux, est suffisant pour les fidèles.*)

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

19 AVR 1991
25 MARS 1991

CE

a39003 000530252b

CE HS 0495
.C33 1884
C01 EGLISE CATHO ENCYCLIQUE H
ACC# 1143034

Bro-D
of Canada, L
6 Edmondson
Brantford, On
made in

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 11 05 24 20 5